



CARTOGRAPHIE DES TUNISIENS RÉSIDENTS EN ITALIE

PROFIL SOCIOÉCONOMIQUE
ET PROPENSION À
L'INVESTISSEMENT EN TUNISIE

Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les désignations employées et la présentation des documents dans cet ouvrage n'impliquent pas l'expression par l'OIM d'une quelconque opinion quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant ses frontières ou ses limites.

L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Cette étude a été réalisée conjointement par Dr Ouejdane Mejri et Dr Afef Hagi de l'association PONTES Recherche e Interventi entre septembre et décembre 2018. M. Mohamed Amine Chouchane a participé à la réalisation du travail de terrain. La mise en page et l'infographie a été développée par l'équipe graphique de PONTES (www.pontes.it).

Nos sincères remerciements vont à toutes les personnes qui ont soutenu la réalisation de cette étude, en particulier, nous les adressons à Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de la République Tunisienne à Rome M. Mouez Sinaoui, à Monsieur le Consul Général de la République Tunisienne à Milan M. Nasr Ben Soltana, à Monsieur Faouzi M'rabet directeur du centre socioculturel de Tunisie à Rome (OTE) ainsi qu'aux représentants de la société civile de la diaspora tunisienne en Italie et à tous les répondants de l'étude de terrain.

Publié par : Organisation internationale pour les migrations

17, route des Morillons

C.P. 17

1211 Genève 19

Suisse

Tél : +41 22 717 91 11

Courriel : hq@iom.int

Site web : www.iom.int

Ce rapport a été publié sans avoir fait l'objet d'une édition officielle par l'OIM.

Photo de couverture © OIM 2009

ISBN 978-92-9068-928-7 (PDF)

ISBN 978-92-9068-929-4 (print)

© 2020 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Citation : Association Pontes Recherche e Interventi, 2020. *Cartographie des Tunisiens résidents en Italie - Profil socioéconomique et propension à l'investissement en Tunisie*. Organisation internationale pour les migrations (OIM). Genève.

Tous droits réservés. Toute reproduction, même partielle de la présente publication est interdite sans autorisation écrite préalable de l'éditeur. Elle ne peut être, ni enregistrée dans un système d'archives, ni transmise par voie électronique ou mécanique, par xérogaphie, par bande magnétique ou autre.

CARTOGRAPHIE DES TUNISIENS RÉSIDENTS EN ITALIE

PROFIL SOCIOÉCONOMIQUE
ET PROPENSION À
L'INVESTISSEMENT EN
TUNISIE

Ouejdane Mejri
Association PONTES RI

Afef Hagi
Association PONTES RI

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX.....	II
LISTE DES FIGURES.....	II
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	IV
CONTEXTE DE L'ÉTUDE.....	2
OBJECTIFS.....	2
MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE.....	3
Questionnaire en ligne et en vis-à-vis.....	4
Modèle de diffusion et contenu.....	4
Limites du questionnaire et de l'échantillon.....	5
Entretiens qualitatifs.....	5
Cadre historique de la migration en Italie.....	6
LA DIASPORA TUNISIENNE EN ITALIE.....	7
Séquence historique de la migration tunisienne en Italie.....	7
Les années 60-70 : une migration rurale et de pêche pour le repeuplement.....	7
Les années 80-90 : concentration des départs vers l'Italie et régularisation d'une migration invisible.....	8
La décennie 2000-2010 : intensification de l'émigration estudiantine, qualifiée et féminine.....	9
Caractéristiques de la séquence migratoire actuelle.....	9
Une communauté jeune stabilisée autour des noyaux familiaux.....	9
Ancienneté migratoire et résidence de longue durée.....	11
Modalité d'accès à la nationalité italienne : résidence et transmission.....	12
Territoires de migration : une présence qui s'étale sur tout le territoire italien entre petites communes et grandes villes.....	13
Prévalence d'un niveau d'instruction moyen-faible parmi les travailleurs.....	15
Les étudiants universitaires de la CTRI.....	16
Le travail manuel qualifié : une dominante parmi les typologies des professions des membres de la CTRI.....	16
Les femmes peu présentes dans le monde du travail.....	17
Une spécialisation consolidée dans les secteurs de la pêche et de l'industrie.....	18
L'entrepreneuriat individuel parmi les membres de la CTRI.....	18
Transferts de fonds des membres de la CTRI.....	19
Les associations des TRI : un engagement avéré pour la Tunisie.....	21
Évolution de l'action associative et restructuration des organisations de la société civile tunisienne en Italie.....	22
Engagement des OSC tunisiennes en Italie pour la Tunisie.....	23
CROISEMENT DES TRAJECTOIRES MIGRATOIRES ET DES PARCOURS DE VIE ACTUELS DES TRI.....	26
Description sociodémographique de l'échantillon.....	26
Trajectoires migratoires et mobilité des TRI de première génération.....	26
Capital culturel au départ de la Tunisie pour les TRI de première génération.....	28

Niveau d'instruction actuel des TRI.....	30
Profil socioéconomique actuel des TRI.....	30
Les travailleurs salariés parmi les TRI.....	31
L'entrepreneuriat des TRI en Italie.....	32
L'expérience entrepreneuriale transnationale.....	34
UN SIGNIFICATIF INTERÊT À INVESTIR EN TUNISIE POUR LES TRI DE LA PREMIÈRE GÉNÉRATION.....	34
Secteurs d'activités des entreprises potentielles/investissements potentiels.....	37
Intérêt actif pour l'entrepreneuriat en Tunisie.....	37
Les obstacles et les opportunités à l'investissement en Tunisie.....	38
Typologie d'investissement et modèle de travail.....	40
L'entrepreneuriat entre développement professionnel et nouveau départ.....	42
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	46
Recommandations pour la mise en contact et les activités d'information des membres de la diaspora.....	46
Recommandations pour la segmentation des catégories des potentiels bénéficiaires du projet Mobi-TRE parmi les TRI.....	47
Recommandations pour la phase de sélection et de matching des potentiels bénéficiaires en Tunisie et en Italie du projet Mobi-TRE.....	47
Recommandations pour l'identification des besoins formatifs et informatifs des potentiels bénéficiaires du projet Mobi-TRE parmi les TRI.....	48
BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES CONSULTÉES.....	49

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Population migrante résidente en Italie.....	7
Tableau 2: Nombre de Tunisiens résidents régulièrement à l'étranger par pays/zone de destination, 2017.....	9
Tableau 3: Présence des Tunisiens résidents en Italie entre 2010 et 2017 et répartition par genre.....	10
Tableau 4: Classement des communes italiennes par présence de membres de la CTRI par genre en 2016.....	14
Tableau 5: Répartition des membres de la CTRI par région en 2016.....	14
Tableau 6: Répartition des Tunisiens résidents en Italie par genre et par région en 2016.....	15
Tableau 7: Volumes des transferts de fonds en millions d'euros par la CTRI en Tunisie en 2016.....	20
Tableau 8: Volumes des transferts de fonds de la CTRI en Tunisie entre 2005 et 2017.....	20
Tableau 9: Dix premières villes de destination des transferts de fonds des TRI en 2017.....	21

LISTE DES FIGURES

Figure 1: La CTRI comme sous-ensemble des Tunisiens résidents en Italie.....	3
Figure 2: Évolution de la présence de migrants régulièrement résidents en Italie 1961-2018.....	6
Figure 3: Évolution de la présence des Tunisiens résidents en Italie par genre.....	10
Figure 4: Répartition par groupe d'âge et genre de la communauté tunisienne résidente en Italie.....	11
Figure 5: Motifs de résidence en Italie des membres de la CTRI.....	12
Figure 6: Typologie des nouveaux permis de séjour pour les primo-arrivants tunisiens délivrés en 2016.....	12
Figure 7: Répartition des taux de naturalisation des membres de la CTRI par type de procédure et par genre.....	13
Figure 8: Niveau d'études des travailleurs en Italie par nationalité.....	16

Figure 9 :	Distribution des étudiants tunisiens en Italie par genre en 2017.....	16
Figure 10 :	Typologies des professions exercées par les étrangers en Italie.....	17
Figure 11 :	Taux d'emploi des membres de la CTRI par genre.....	17
Figure 12 :	Secteurs d'activité économique des travailleurs étrangers en Italie.....	18
Figure 13 :	Secteurs d'activité des entreprises individuelles des membres de la CTRI en 2016.....	19
Figure 14 :	Volumes des transferts de fonds à partir de l'Italie entre 2005 et 2017.....	20
Figure 15 :	Domaines d'intervention des associations des Tunisiens résidents en Italie.....	22
Figure 16 :	Distribution géographique par région de résidence actuelle de l'échantillon.....	26
Figure 17 :	Distribution par genre des TRI de première génération de l'échantillon selon la séquence d'arrivée en Italie.....	27
Figure 18 :	Âge au moment du départ de la Tunisie des répondants de 1ère génération en fonction des séquences d'arrivée.....	28
Figure 19 :	Mobilité des TRI de 1ère génération de l'échantillon par nombre de pays de destination avant l'Italie.....	28
Figure 20 :	Niveau d'étude au départ de la Tunisie des répondants de 1ère génération en fonction des séquences d'arrivée.....	29
Figure 21 :	Études universitaires au départ de la Tunisie des TRI de première génération de l'échantillon.....	29
Figure 22 :	Répartition des répondants de l'échantillon par niveau d'instruction actuel (1ère et 2ème génération).....	30
Figure 23 :	Répartition des TRI de l'échantillon par typologie d'occupation actuelle.....	31
Figure 24 :	Typologie d'emploi des salariés parmi les TRI de l'échantillon.....	31
Figure 25 :	Secteurs d'emploi des TRI de l'échantillon.....	32
Figure 26 :	Typologie des contrats des TRI salariés de l'échantillon.....	32
Figure 27 :	Distribution des entrepreneurs de l'échantillon par tranche d'âge et genre.....	33
Figure 28 :	Distribution des entrepreneurs de l'échantillon par séquence d'arrivée en Italie par genre.....	33
Figure 29 :	Répartition détaillée des entreprises des TRI de l'échantillon par secteurs d'activité.....	33
Figure 30 :	Répartition des entreprises des répondants entrepreneurs par dimension.....	34
Figure 31 :	Caractéristiques des répondants intéressés à l'investissement/création d'entreprise en Tunisie parmi la diaspora tunisienne en Italie.....	35
Figure 32 :	Répartition des répondants de l'échantillon de 1ère génération intéressés à entreprendre en Tunisie dans le futur selon la séquence de migration.....	35
Figure 33 :	Proportion des répondants de l'échantillon par intérêt exprimé pour entreprendre en Tunisie dans le futur selon l'occupation actuelle.....	36
Figure 34 :	Répartition des répondants de l'échantillon qui ont exprimé une propension à l'entrepreneuriat en Tunisie par genre et tranche d'âge.....	36
Figure 35 :	Répartition des répondants de l'échantillon qui ont exprimé une propension à l'entrepreneuriat en Tunisie par niveau d'études.....	37
Figure 36 :	Distribution des secteurs d'activités des entreprises potentielles/investissements potentiels des répondants intéressés à l'investissement et à la création d'entreprise en Tunisie.....	37
Figure 37 :	Typologies des canaux d'information utilisés par les répondants désirant investir/créer une entreprise en Tunisie.....	38
Figure 38 :	Principaux obstacles à l'investissement/ création d'entreprise pour la diaspora tunisienne en Italie.....	39
Figure 39 :	Principaux atouts à l'investissement/création d'entreprise en Tunisie pour la diaspora tunisienne en Italie.....	40
Figure 40 :	Répartition des modèles d'entrepreneuriat/investissement pour les répondants intéressés à investir en Tunisie dans le futur.....	41
Figure 41 :	Caractéristiques du groupe de répondants intéressés à investir en Tunisie dans le futur.....	41
Figure 42 :	Caractéristiques des femmes de 1ère génération parmi les répondants intéressés à investir en Tunisie dans le futur.....	42
Figure 43 :	Caractéristiques des répondants intéressés à l'investissement/création d'entreprise en Tunisie dans la continuité du propre parcours professionnel actuel.....	43
Figure 44 :	Caractéristiques des répondants intéressés à l'investissement/création d'entreprise en Tunisie dans le cadre d'une démarche de reconversion professionnelle.....	43

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AICS	Agence Italienne pour la Coopération au Développement
ANPAL	Agence nationale des politiques du travail Italien (Agenzia Nazionale Politiche del Lavoro)
CTRI	Communauté des Tunisiens Résidents en Italie
DGIPI	Direction Générale de l'immigration et des Politiques de l'Intégration italien (Direzione Generale dell'Immigrazione e delle Politiche di Integrazione)
HCTE	Haut Conseil des Tunisiens à l'étranger
ISIE	Instance Supérieure Indépendante pour les Élections
ISTAT	Institut National de Statistique italien (Istituto Nazionale di Statistica)
MIUR	Ministère de l'éducation, de l'université et de la recherche Italien (Ministero dell'istruzione, dell'università e della ricerca)
MLPS	Ministère du Travail et des Politiques Sociales italien (Ministero del Lavoro e delle Politiche Sociali)
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIM	Organisation internationale pour les migrations
ONM	Observatoire National de la Migration tunisien
OSC	Organisation de la société civile
OTE	Office des Tunisiens à l'Étranger
TRI	Tunisiens Résidents en Italie

**Caractéristiques
sociodémographiques
et professionnelles
des membres de
la CTRI en Italie**

CONTEXTE DE L'ÉTUDE

La présente étude s'inscrit dans le cadre des activités du projet Mobi-TRE : « la migration en tant que ressource: mobilisation de la diaspora tunisienne et stabilisation des communautés défavorisées en Tunisie» financé par l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS), et mis en œuvre par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en étroite collaboration avec les autorités tunisiennes au niveau national et régional, la société civile et le secteur privé en Italie et en Tunisie. Selon les lignes directrices du projet Mobi-TRE, la migration est considérée comme un facteur de développement, aussi bien dans les pays d'origine que de destination des migrants, tel que reconnu dans les Objectifs de Développement Durable (ODD). En particulier le dixième objectif énonce que les migrants contribuent au développement, notamment au travers de transferts de capitaux sociaux, humains, culturels et financiers et leurs transferts de fonds contribuent à lutter contre la pauvreté et à réduire les inégalités dans leur pays d'origine.

Parmi ses principaux objectifs, le projet Mobi-TRE vise à promouvoir les investissements de la diaspora tunisienne, plus particulièrement celle établie en Italie, afin de favoriser le développement régional de la Tunisie dans une perspective de coopération transnationale.

OBJECTIFS

L'objectif général de cette étude est de mettre à disposition du projet Mobi-TRE une cartographie des Tunisiens résidant en Italie afin de mieux connaître cette communauté transnationale pour élaborer des stratégies appropriées de communication et de mobilisation. En particulier, l'étude vise à définir le profil géo-démographique et socioéconomique de la diaspora tunisienne en Italie, et à évaluer sa volonté de contribuer au développement de la Tunisie à travers la création d'entreprise en Tunisie, les échanges commerciaux, les investissements, les transferts de fonds, le savoir-faire et les compétences.

Cette étude a été réalisée entre septembre et décembre 2018 par l'équipe de recherche PONTES Recherche e Interventi. L'OIM Tunisie a constamment suivi la réalisation de cette cartographie de la diaspora tunisienne d'Italie à travers l'animation du comité de pilotage et technique du projet Mobi-TRE impliquant des institutions tunisiennes de la diaspora et du développement économique local et national ainsi que les organisations de la société civile.

Une méthodologie d'analyse incrémentale a été adoptée dans cette étude afin de caractériser les profils des Tunisiens résidents en Italie en combinant les données officielles et les données récoltées à travers l'enquête de terrain. En premier lieu, l'étude décrit les membres de la communauté tunisienne résidente en Italie (CTRI) à partir des données de recensements italiens et tunisiens et celles publiées dans des recherches bibliographiques présentant une photographie des caractéristiques sociodémographiques et professionnelles de la présence actuelle des membres de la CTRI en Italie. Cette caractérisation présentée dans la première section de ce rapport offre une vision détaillée de l'intégration sociale et économique des membres de la CTRI dans le pays de destination.

Par la suite, en exploitant les données récoltées durant l'enquête de terrain, un approfondissement des caractéristiques des parcours migratoires des TRI eu égard à leurs parcours professionnels et de formation a été réalisé. L'enquête de terrain a été conduite à travers une enquête en ligneⁱⁱ et en vis-à-vis, auprès d'un échantillon de 198 individus, et un ensemble d'entretiens qualitatifs avec une sélection de répondants à l'enquête de terrain et de responsables de la société civile de la communauté. La seconde section du présent rapport en effet permet d'explorer, grâce à l'analyse de l'échantillon représentatif, les différents parcours migratoires entrepris durant les dernières décennies, croisés avec la propension des TRI à l'entrepreneuriat en Tunisie. La mise en relief de l'évolution du parcours migratoire et professionnel des répondants ainsi que les modèles envisagés pour un potentiel investissement en Tunisie permettent de faire émerger les obstacles et les opportunités qu'ont les TRI face à ce type de parcours. Une dernière section est dédiée à la formulation d'un ensemble de recommandations pour favoriser la contribution des TRI au développement local à travers l'analyse croisée des résultats des entretiens qualitatifs et ceux de la cartographie sur le profil de la diaspora tunisienne d'Italie.

En résumé, cette étude du profil des TRI en rapport avec la propension à l'investissement en Tunisie apporte de nouvelles données empiriques sur les membres de la diaspora tunisienne d'Italie tout en contribuant à une compréhension plus approfondie de leur capital social, culturel et financier, qui pourrait être mobilisé pour le développement de projets entrepreneuriaux en Tunisie. En particulier, cette étude approfondit une connaissance des aspirations entrepreneuriales des TRI en Tunisie à travers l'exploration de l'évolution de leurs parcours migratoires et professionnels. Finalement, ce rapport soumet des recommandations concrètes au projet Mobi-TRE afin de mobiliser le potentiel des TRI pour la création d'entreprise et l'investissement en Tunisie dans le cadre d'une dynamisation du tissu économique à travers l'implication de la diaspora.

MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

La définition opérationnelle des membres de la communauté tunisienne résidente en Italie (CTRI) dans cette étude renvoie au statut de résidence défini par le ministère de l'intérieur en Italie qui inclut les citoyens résidant régulièrement sur le territoire italien ayant exclusivement la nationalité tunisienne. Cette définition, de fait n'inclut pas les binationaux tuniso-italiens ou ceux qui ont une autre nationalité européenne additionnelle à la nationalité tunisienne.

L'expression « Tunisiens résidents en Italie » ou TRI désigne d'autre part, selon la signification attribuée par les institutions tunisiennes de la diaspora, l'ensemble des citoyens ayant la nationalité tunisienne y compris ceux qui ont une autre nationalité. Cette distinction terminologique nous permettra de différencier les données provenant des sources de données quantitatives italiennes et tunisiennes et de caractériser l'échantillon de l'enquête de terrain, tout en distinguant les deux ensembles représentés (voir Figure 1).

Figure 1: La CTRI comme sous-ensemble des Tunisiens résidents en Italie



La décision d'étendre l'échantillon de l'étude de terrain aux TRI a été privilégiée par les commanditaires de cette étude afin d'explorer la propension à l'investissement et à la création d'entreprises en Tunisie auprès de tous les citoyens issus de la migration tunisienne en Italie, y compris ceux qui ont obtenu la nationalité italienne (ou ayant une autre nationalité européenne et résidant en Italie).

En effet, le corpus des données quantitatives mobilisées comprend les données statistiques officielles italiennes (y compris celles fournies par l'Institut National de Statistique Italien - ISTAT -, le ministère de l'Intérieur, le ministère du travail et des Politiques sociales italiens - MLPS - ainsi que les données communales italiennes) et celles fournies par les institutions tunisiennes de la diaspora (Office des Tunisiens à l'Étranger - OTE - et L'observatoire National de la Migration - ONM -). L'étude se base en outre sur deux autres sources d'informations : les résultats préliminaires du questionnaire en ligne développé pour cette étude et les données recueillies lors d'entretiens qualitatifs menés avec une sélection de répondants à l'enquête de terrain et des acteurs associatifs de la société civile en Italie.

Questionnaire en ligne et en vis-à-vis

Modèle de diffusion et contenu

L'enquête de terrain a prévu en premier lieu l'administration d'un questionnaire en ligne développé en arabe, italien et français et mis en ligne en arabe et en italien sur la plateforme Google Forms. Le questionnaire s'adressait à des participants d'au moins 18 ans résidents en Italie.

La diffusion du questionnaire a été entreprise en premier lieu à travers sa publication sur les réseaux sociaux sur des pages et des groupes Facebook de la diaspora tunisienne en Italie et son envoi à travers le courriel électronique aux listes des adresses mails ainsi que sur les groupes WhatsApp de l'équipe de Pontes RI. Le nombre de réponses spontanées à la suite de la diffusion du questionnaire a été particulièrement faible (29 réponses spontanées en deux semaines) démontrant que cette méthode ne permettrait pas d'atteindre l'objectif de 200 questionnaires en 4 semaines. Par conséquent, l'équipe de recherche a décidé d'accélérer l'administration du questionnaire à travers une modalité en vis-à-vis et au téléphone. Ainsi, 169 questionnaires ont été administrés selon cette dernière méthode obtenant la suivante distribution géographique : 37 en Lombardie, 28 au Piémont, 15 en Emilie-Romanie, 13 en Toscane, 18 dans le Latium, 18 en Calabre et 58 en Sicile. Les contacts des répondants ont été sélectionnés à travers la méthode « à boule de neige » en fonction de leurs liens avec un premier « noyau » de contacts.

L'échantillon des participants au questionnaire est composé de 198 Tunisiens résidents régulièrement en Italie qui ont répondu à toutes les questions proposées. 111 réponses au questionnaire ont été fournies en italien et 87 réponses en arabe. La période de récolte des données à travers le questionnaire administré en ligne et en vis-à-vis a été assez brève couvrant seulement un mois de temps à partir du mardi 28 août 2018.

L'objectif du questionnaire était de récolter en premier lieu des données quantitatives sur le profil démographique et socioéconomique des Tunisiens résidents en Italie. Il a permis également de sonder le potentiel d'engagement des individus dans le développement économique de la Tunisie en relevant l'éventuel intérêt des répondants à transférer des connaissances en Tunisie (compétences techniques, professionnelles ou transversales), à investir en Tunisie par l'intermédiaire d'un projet propre ou en partenariat avec des associés.

SECTIONS DU QUESTIONNAIRE

Le questionnaire est composé de **soixante-quatre questions** regroupées dans les sections suivantes :

- ▶ Un **chapeau introductif** décrivant le contexte et l'objectif de ce questionnaire et les précautions éthiques d'utilisation des données ;
- ▶ Les **données personnelles** (genre, âge, lieu de naissance) ;
- ▶ Le **projet migratoire en Italie** spécifique aux TRI de première génération (positionnement géographique et circulation migratoire) ;
- ▶ La **situation de vie en Italie** (niveau d'instruction actuel, occupation, secteur d'activité, etc.) ;
- ▶ L'expérience entrepreneuriale et d'investissement en Tunisie et en Italie ;
- ▶ La volonté de transférer leurs connaissances en Tunisie pour **soutenir le développement de l'entrepreneuriat** ;
- ▶ L'**intérêt à investir/créer une entreprise en Tunisie** et les obstacles/opportunités liés à ce type de projet.

Les composantes du questionnaire ont été conçues de telle sorte à permettre successivement une analyse spécifique des différents sous-groupes de répondants. En particulier, une analyse distinguant les répondants de première génération et ceux de deuxième génération (nés en Italie ou arrivés en âge de scolarité primaire) a permis d'enrichir le profil des TRI décrit à travers les données officielles présentées dans la première section du rapport. De plus, les questions ont été ajustées selon la typologie de l'occupation actuelle, si le répondant est salarié, entrepreneur, chercheur d'emploi, retraité ou étudiant. Ceci a permis des analyses spécifiques par classe d'occupation qui ont été également croisées avec les spécificités des trajectoires migratoires (ex., séquence de migration, âge au moment du départ, niveau d'instruction au moment du départ, etc.).

Limites du questionnaire et de l'échantillon

Si les données statistiques officielles italiennes sur la communauté des Tunisiens en Italie comme mentionné précédemment offrent un niveau d'information quantitatif assez riche relatif à la situation socioéconomique des actifs, d'autre part il y'a un très faible niveau d'information quantitatif et qualitatif sur les trajectoires migratoires et sur la question de la propension à l'entrepreneuriat des membres de la communauté dans sa globalité. En particulier, nous n'avons pas à disposition d'informations officielles détaillées qui incluent les binationaux, les étudiants et les chercheurs d'emploi (qui sont majoritairement des femmes).

Dans ce contexte, la présente étude de terrain qui a combiné l'administration du questionnaire en ligne et successivement en vis-à-vis a produit une collecte de donnée en partie aléatoire et en partie de convenance selon la méthode de « boule de neige ». Les contraintes de temps et de ressources humaines ont porté également à choisir d'administrer le questionnaire privilégiant certains territoires et pas d'autres. L'ajustement de la méthode d'administration du questionnaire additionné à la taille de l'échantillon collecté imposent une certaine réserve quant à sa représentativité au regard de l'ensemble des Tunisiens résidents en Italie comprenant les binationaux.

Une fois les réponses collectées, une analyse comparative avec les données officielles italiennes ont permis de vérifier un alignement quant à la répartition de l'échantillon obtenu par typologie d'occupation actuelle. Les taux de présence des travailleurs salariés, des entrepreneurs, des chercheurs d'emploi, des retraités et des étudiants sont effectivement alignés avec les taux présentés dans les statistiques nationales de la CTRI.

Les principales différences entre les caractéristiques sociodémographiques de l'échantillon avec les membres de la CTRI (qui ne comprennent pas les binationaux) sont les suivantes :

- ▶ Le **taux des femmes** est légèrement plus bas dans notre échantillon **avec 35 % du total contre 38 % de la CTRI** selon les statistiques officielles italiennes (MLPS, 2018) ;
- ▶ **La moyenne d'âge** de l'échantillon est de **35,5 ans**, supérieure à celle de la CTRI selon les statistiques officielles italiennes estimée à 32 ans en 2017 (MLPS, 2018) ;
- ▶ Du fait de la distribution géographique sur le territoire, les membres de la CTRI résidant en **Emilie-Romagne sont sous-représentés** dans notre échantillon alors que les régions de la Sicile, la Lombardie et le Latium sont représentés dans la même proportion de la distribution des membres de la CTRI selon les statistiques officielles italiennes (MLPS, 2018).

Entretiens qualitatifs

La seconde phase de l'étude de terrain a prévu la conduction d'entretiens semi-dirigés auprès d'un sous-ensemble de répondants au questionnaire qui ont été sélectionnés parmi les participants intéressés à entreprendre un parcours entrepreneurial et/ou à l'investissement en Tunisie.

À la suite de l'administration d'un questionnaire en ligne et l'analyse préliminaire des données récoltées, l'étude de terrain a été complétée par 25 entretiens semi-dirigés réalisés selon la subdivision des profils cibles suivants :

- ▶ 5 entretiens auprès de représentants des institutions tunisiennes en Italie chargées de la migration en Italie (Ambassade de la République tunisienne à Rome, Consulat général de la République tunisienne à Milan, Directeur du centre socioculturel tunisien à Rome) ;
- ▶ 5 entretiens auprès de représentants d'organisations de la société civile de la communauté : Unità Migranti de Pise ; Associazione Zeituna de Brescia ; Associazione dei tunisini di Modena de Modène ; Associazione dei tunisini in Trento de trento ; et l'Alleanza delle associazioni tunisine in Italia de Rome. Ces organisations seraient également sensibilisées à la thématique de l'investissement et sa diffusion parmi les membres de la diaspora ;
- ▶ 15 entretiens auprès de membres de la communauté parmi les potentiels investisseurs désireux de créer une entreprise/investir en Tunisie.

Parmi les 15 entretiens ciblant les entrepreneurs et les investisseurs potentiels, 12 ont été conduits en présentiel, 3 entretiens ont été téléphoniques. Nous avons rencontré la nécessité de rappeler 9 participants à travers un deuxième entretien téléphonique d'approfondissement.

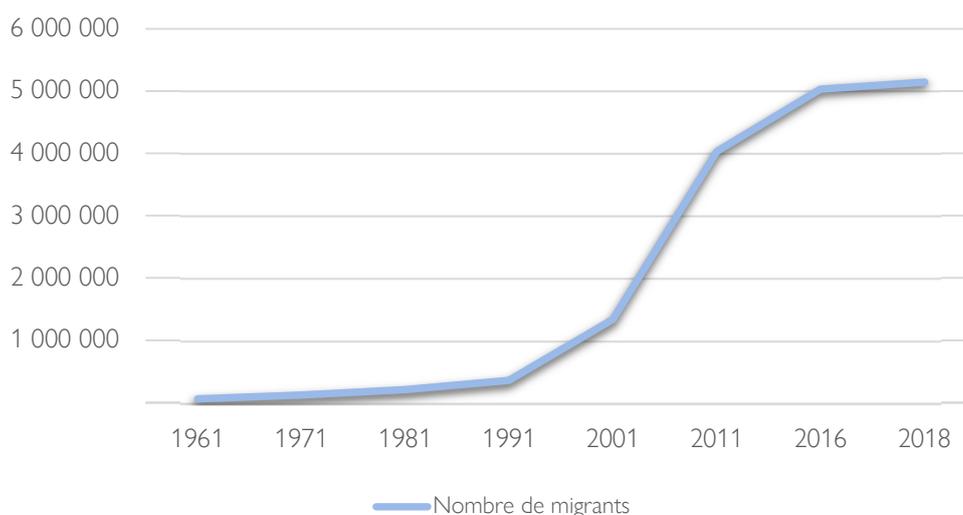
Les grilles d'entretien ont été développées afin de cerner et approfondir la perception des Tunisiens résidents en Italie relative d'une part aux opportunités d'affaires disponibles en Tunisie actuellement, et d'autres part aux principaux obstacles qui peuvent entraver un retour d'investissement (matériel et immatériel) de la diaspora en Italie. Les résultats de ces entretiens qualitatifs seront utilisés pour étayer et approfondir les résultats obtenus à travers l'administration du questionnaire.

Cadre historique de la migration en Italie

Considéré comme un pays de grande émigration pour plus d'un siècle ce n'est qu'à partir de la seconde moitié des années 1970 que l'Italie s'est transformée progressivement en une destination pour les flux d'immigration en provenance des pays en voie de développement et d'Europe de l'Est. Durant ces années, le solde migratoire est devenu positif, marquant un revirement historique. Dans ce qui suit, nous allons introduire les grandes lignes de l'histoire moderne de l'immigration en Italie afin de tracer un cadre général dans lequel inscrire successivement et d'une manière spécifique la migration tunisienne.

En observant l'évolution de la présence des résidents ayant le statut de migrant en Italie, présentée dans la Figure 2, nous constatons comment ce phénomène marginal dans les années 60-70 a pris de l'ampleur d'une manière constante dans les décennies successives. En effet, les personnes titulaires d'un titre de séjour régulier, après les deux amnisties de régularisation de 1987 et 1990 (la Loi Martelli n° 39) étaient près de 800 000, dont un peu moins de la moitié étaient originaires des pays de la rive sud de la méditerranée. Une seconde vague de régularisation a eu lieu en décembre 1998 portant le nombre d'étrangers résidant légalement au 1er janvier 2000 à environ un million et demi. Soit une augmentation de 19,2 % par rapport au 31 décembre 1998, avec une incidence moyenne de 2,5 % sur la population résidente (voir Tableau 1). Dans le cadre de la régularisation de l'année 2000, les titres de séjour délivrés n'étaient pas destinés uniquement aux primo-arrivants, mais également à un certain nombre d'immigrés présents sur le territoire italien depuis plusieurs années et qui avaient postulé pour une régularisation au 15 décembre 1998. Du point de vue de la distribution géographique, le Centre-Nord avait absorbé plus de la moitié des 240 000 nouveaux titulaires de permis de séjour. Ainsi l'augmentation était de 18 % pour le nord, 19 % pour le centre et pour les îles et 22 % pour le sud (Caritas, 1998).

Figure 2: Évolution de la présence de migrants régulièrement résidents en Italie 1961-2018



Source : ISTAT, 2019.

En 2017, la présence de citoyens non européens est désormais un élément consolidé en Italie : 5,6 % des résidents sont des citoyens non européens. La présence des 3 714 137 citoyens de pays non européens résidant en Italie au 1er janvier 2017 est extrêmement hétérogène par origine. Leur répartition sur les zones continentales donne lieu à une répartition assez équilibrée entre l'Europe, l'Afrique et l'Asie : environ un tiers des citoyens non-européens régulièrementⁱⁱⁱ présents en Italie sont originaires de chacune de ces zones.

Durant les dernières années, le phénomène migratoire en Europe y compris en Italie a connu une profonde transformation principalement liée au changement des raisons du départ des pays d'origine : le facteur moteur n'est plus simplement la recherche d'un emploi ou la réunification des familles, mais plutôt la survenue, dans les zones limitrophes des frontières européennes, de bouleversements sociaux et politiques. À ces aspects généraux s'ajoutent les spécificités de la migration en Italie, caractérisée à la fois par une hétérogénéité marquée de la présence étrangère et par un degré élevé de stabilisation/intégration des migrants avec une histoire migratoire plus consolidée (IDOS - Confronti, 2018). Sur le versant économique, on estime qu'au 1er janvier 2017, les travailleurs étrangers en Italie (2,4 millions) contribuent à produire un peu moins de 9 % du PIB (130 milliards d'euros). Sur le plan fiscal, ils contribuent avec plus de 7 milliards d'impôts sur le revenu et 11 milliards de cotisations de sécurité sociale (DGIPI, 2018). Il est également important de souligner que la demande de main-d'œuvre dans le système économique-productif italien, dans le cas spécifique des travailleurs étrangers, est limitée à un professionnalisme peu qualifié (low skills), présentant une absence substantielle de besoins en personnel immigré doté de hautes compétences techniques et professionnelles. Les travailleurs étrangers sont principalement employés dans des tâches et des secteurs spécifiques, avec des emplois essentiellement exécutifs, non qualifiés et manuels spécialisés (MLPS, 2016).

Tableau 1: Population migrante résidente en Italie

Année	Nombre de migrants	% population totale
1961	62,780	0,1
1971	121,116	0,2
1981	210,937	0,4
1991	356,159	0,6
2001	1 334,889	2,3
2011	4 027,627	6,8
2016	5 029,000	8,3
2018	5 114,440	8,5

Source : ISTAT, 2019.

LA DIASPORA TUNISIENNE EN ITALIE

Séquence historique de la migration tunisienne en Italie

La présence des migrants tunisiens en Italie a évolué durant les dernières décennies selon des vagues migratoires assez distinctes. Celles-ci sont principalement reliées à des facteurs répulsifs (Push) liés aux conditions économiques défavorables en Tunisie et aux conséquentes crises de l'emploi. Le choix de la destination vers l'Italie pourrait être reconduit à des facteurs attractifs (Pull) d'ouverture des politiques d'immigration et à la proximité territoriale.

Les années 60-70 : une migration rurale et de pêche pour le repeuplement

L'histoire des migrations croisées entre l'Italie et la Tunisie remonte au début du XIXe siècle avec l'arrivée des premières vagues de migrations italiennes composées de réfugiés politiques, et de travailleurs qui ont été employés essentiellement dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de la construction. Les premiers groupes de travailleurs tunisiens en revanche ont commencé à se déplacer vers l'Italie et plus précisément vers Mazara del Vallo

en Sicile dès la fin des années 1960. Les migrants tunisiens n'avaient pas besoin de visa pour accéder au sol italien. À l'époque, la politique migratoire de l'Italie était encore centrée sur la gestion de l'émigration italienne vers les autres pays européens, en l'occurrence la France et l'Allemagne, et il n'existait pas de système de visa ou de permis de séjour. Comme le rappelle (G. Campani et A. Hagi, 2015) durant ces années « d'ouverture » les frontières n'étaient pas particulièrement contrôlées et pour entrer en Italie, il suffisait de démontrer d'être capable de subvenir à ses propres besoins lors du séjour. Ces premières vagues de migration vers l'Italie, notamment les départs de 1968, coïncidaient avec l'exode rurale consécutive au tremblement de terre qui a frappé la zone de la vallée « Belice»^v, donc à un réel besoin de peuplement et de main d'œuvre pour relancer l'économie rurale. D'ailleurs, le besoin en main d'œuvre ne se limitait pas au secteur agricole, mais concernait aussi le domaine de la pêche, délaissé par les locaux au profit d'autres activités industrielles et plus lucratives dans le nord de l'Italie. Ainsi, des communautés de pêcheurs provenant des zones côtières de Mahdia, Chebba et Sfax, se sont déplacées vers la Sicile pour fuir un marché du travail tunisien assez limité et profiter d'une consistante demande de main d'œuvre de l'autre côté de la méditerranée.

Les années 80-90 : concentration des départs vers l'Italie et régularisation d'une migration invisible

Au début des années quatre-vingt, alors que l'économie tunisienne subit les contrecoups de la crise pétrolière et d'autres pays européens adoptent des politiques de fermeture de l'immigration (la France, l'Allemagne et les Pays-Bas), l'Italie devient la destination d'une seconde vague migratoire tunisienne. Ce flux était composé principalement de jeunes hommes, notamment des ouvriers, des pêcheurs, des artisans et des sans-emploi. La crise économique tunisienne des années quatre-vingt a perduré alors qu'un coup d'arrêt important a frappé la migration vers la Libye, destination privilégiée des travailleurs tunisiens. De plus, en 1985 la Libye a procédé à l'expulsion collective de plus de 30 000 tunisiens parmi les 80 000 expulsés du fait des tensions avec Tunis et le Caire et de la chute du prix du baril de pétrole. La conjonction de ces facteurs a poussé un nombre important de Tunisiens à émigrer vers l'Europe et en particulier vers l'Italie. L'arrivée des immigrés (y compris tunisiens) durant ces années coïncide avec l'entrée de l'Italie dans le « club des économies les plus fortes du monde » comme le soulignera le vice-président du Conseil des Ministres Martelli et d'une volonté politique conjuguant la solidarité socialiste et la charité catholique^v. La vague migratoire des Tunisiens entre 1985 et 1986 a donc été concomitante à l'émanation de la loi 943 en 1986 en Italie qui a eu pour but de régulariser les immigrés présents illégalement sur le territoire national. Cette loi a permis de faire émerger en plein jour une présence statistiquement invisible d'une immigration jusqu'alors cachée. En 1990, parmi les 230 000 immigrés qui ont été régularisés d'une manière temporaire grâce à la loi Martelli sur l'immigration, les Tunisiens étaient estimés à 41 000 dont près de 30 000 résidents dans les deux régions de Sicile et Lombardie^{vi}. Les lois de 1986 et de 1990 coïncident avec un développement économique réel, quoique sectoriel et ancré dans les réalités locales où la nécessité de l'immigration pour l'économie italienne est limitée aux secteurs de l'agriculture et des services.

La Loi 39 a octroyé aux migrants réguliers le droit au regroupement familial^{vii} portant à l'introduction de la composante féminine dans un phénomène jusqu'alors essentiellement masculin. Ainsi, la migration tunisienne a continué à croître portant à l'émergence de la dimension familiale au sein de projets migratoires jusque-là individuels. Au cours de ces mêmes années, la distribution géographique des Tunisiens en Italie a commencé à s'étendre également dans le Centre-Nord, pour se stabiliser dans un nombre plus croissant de villes notamment dans les régions de la Lombardie, de l'Émilie-Romagne et de la Vénétie^{viii}.

En outre, la migration circulaire et le commerce transfrontalier, étudiés par des chercheurs tels que Alain Tarrus et Lamia Missaoui^x, ont caractérisé les trajectoires entrepreneuriales des migrants maghrébins, y compris tunisiens. Des villes italiennes dont Palerme et Naples, dans les années 80, étaient d'importantes places marchandes au cœur d'un circuit de commerce entre l'Europe et le Maghreb. Dans ces espaces d'achat et de revente, des pratiques circulatoires ont vu le jour ayant comme protagonistes des migrants commerçants, des migrants « nomades », mais aussi des collectifs féminins de commerçantes, en particulier tunisiennes^x.

La décennie 2000-2010 : intensification de l'émigration estudiantine, qualifiée et féminine

Jusqu'en 2000, la présence des Tunisiens en Italie a augmenté selon une courbe de croissance lente et régulière avec une moyenne de cinq à six mille unités de plus par an. La présence féminine s'est portée jusqu'à un tiers de l'ensemble des Tunisiens en Italie à travers les mécanismes de regroupement familial et aussi par l'émergence d'initiatives individuelles. Au cours de l'année 2000, la communauté tunisienne régulièrement résidente a doublé, passant d'un peu plus de 50 000 à 122 354 résidents à la fin de 2013. Plusieurs accords bilatéraux entre la Tunisie et l'Italie ont été signés depuis la fin des années 90 dans le but de lutter conjointement contre la migration irrégulière et pour favoriser les entrées légales des citoyens tunisiens. Le premier accord tuniso-italien a été atteint le 6 août 1998, et plusieurs autres accords suivront notamment en 2003, 2008, 2009, 2010 et 2011 (Tazzioli, 2011). La Tunisie qui s'est engagée dans la lutte contre l'émigration illégale a bénéficié d'un traitement préférentiel dans l'établissement des quotas d'entrées légales en Europe de ses ressortissants, ce qui a porté entre autres à l'augmentation des permis de séjour pour motif d'études octroyés aux jeunes tunisiens qui en 2013 s'élèvent à 310 (926 étudiants en 2017). En outre, cette période porte à l'apparition d'une immigration qualifiée composée de jeunes tunisiens diplômés et porteurs de qualifications de troisième cycle (hommes et femmes). Cette caractéristique se rapporte particulièrement à la crise de l'emploi qui touchait et continue à toucher lourdement les jeunes diplômés en Tunisie. En effet, selon l'Institut National de la Statistique en Tunisie (INS), la population active en chômage en Tunisie atteignait 522 300 unités en 2008 dont 128 100 diplômés du supérieur. Le nombre de chômeurs en Tunisie ayant un niveau supérieur avait enregistré une hausse de 18,4 % en moyenne par an au cours des années 2000, passant de 31 400 en 2000 à 102 300 en 2007 et à 128 100 en 2008 (INS, 2013).

Caractéristiques de la séquence migratoire actuelle

Les Tunisiens résidents en Italie constituent actuellement la deuxième communauté plus nombreuse de Tunisiens résidents à l'étranger après la France, précédant l'Allemagne, les Pays Arabes et l'Amérique du Nord (voir Tableau 2). Selon les données publiées par l'Observatoire National de la Migration (ONM, 2018) afférent au ministère des Affaires Sociales tunisien, la communauté tunisienne en Italie en 2017 représente 16 % des Tunisiens résidents à l'étranger. Ces données reportent le nombre de Tunisiens inscrits dans les registres consulaires sans distinction de leur position auprès des autorités des pays de destination, qu'elle soit régulière ou irrégulière. D'autres informations sur la méthodologie de récolte de données ne sont pas présentes.

Tableau 2 : Nombre de Tunisiens résidents régulièrement à l'étranger par pays/zone de destination, 2017

Pays de destination	Nombre de migrants tunisiens
France	824 020
Italie	217 133
Allemagne	103 149
Pays arabes	89 504
Autres pays Européens	55 264
Amérique du Nord	47 000
Maghreb ^{xi}	26 268
Autre	15 513

Source : ONM, 2019.

Une communauté jeune stabilisée autour des noyaux familiaux

Selon les données statistiques publiées par le Ministère du Travail et des Politiques Sociales italien (MLPS) en 2017, la communauté tunisienne résidente en Italie comptait 110 468 résidents réguliers titulaires d'un permis de séjour en cours de validité, ce qui équivaut à 3 % du total des citoyens étrangers d'origine non communautaire en Italie (onzième en Italie). Ces données décrivent la communauté tunisienne parmi les communautés constituées par les

ressortissants de pays tiers résidant régulièrement ; comprenant les citoyens de pays tiers qui sont titulaires d'un permis de séjour en cours de validité (permis de séjour de l'Union européenne ou permis de résidence de l'Union européenne pour les résidents de longue durée) ainsi que les mineurs âgés de moins de 14 ans qui sont enregistrés avec la permission d'un adulte.

Le nombre des membres de la CTRI a enregistré une constante croissance durant les années 2000 pour dépasser 100 000 présences régulièrement résidentes. Durant ces dernières années, le nombre total des membres de la CTRI s'est stabilisé autour des 95 000 – 100 000 unités (Tableau 3). La présence féminine parmi les membres de la CTRI a maintenu la même tendance d'évolution en termes de taux de croissance et de décroissance que celle des hommes entre 2010 et 2017. Ce parallélisme présenté dans la Figure 3 indique la relation entre les titres de séjour de conjoints tunisiens installés en Italie en tant que ménages.

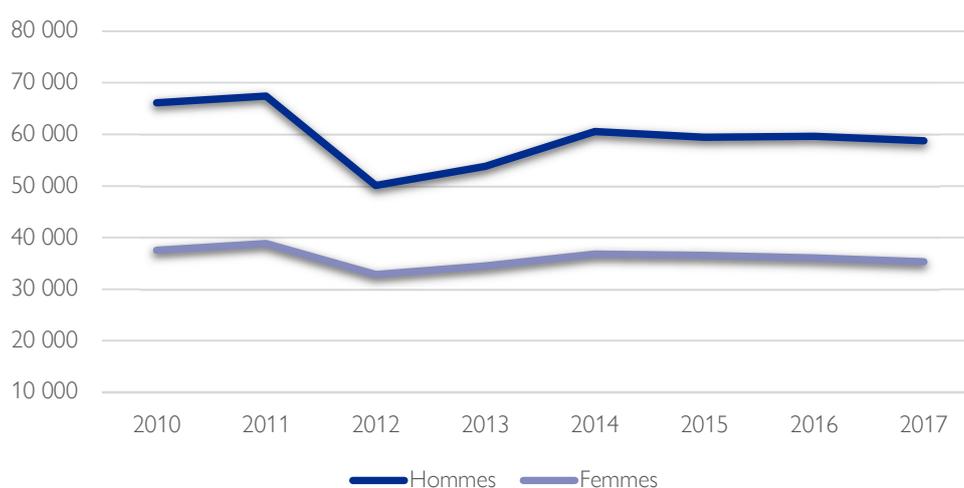
La communauté tunisienne en Italie, comme décrit dans le cadre historique de son évolution depuis les années 70, a été essentiellement masculine. En 2017, reflétant la répartition des Tunisiens résidents à l'étranger par genre, la CTRI compte 38 % de femmes (35 300) alors que la composante masculine prévaut avec un taux de 62 % (58 764).

Tableau 3 : Présence des Tunisiens résidents en Italie entre 2010 et 2017 et répartition par genre

Année	Hommes	Femmes	Total
2010	66 153	37 525	103 678
2011	67 435	38 856	106 291
2012	50 123	32 874	82 997
2013	53 823	34 468	88 291
2014	60 528	36 789	97 317
2015	59 455	36 557	96 012
2016	59 614	36 031	95 645
2017	58 764	35 300	94 064

Source : ISTAT, 1er janvier 2018.

Figure 3 : Évolution de la présence des Tunisiens résidents en Italie par genre

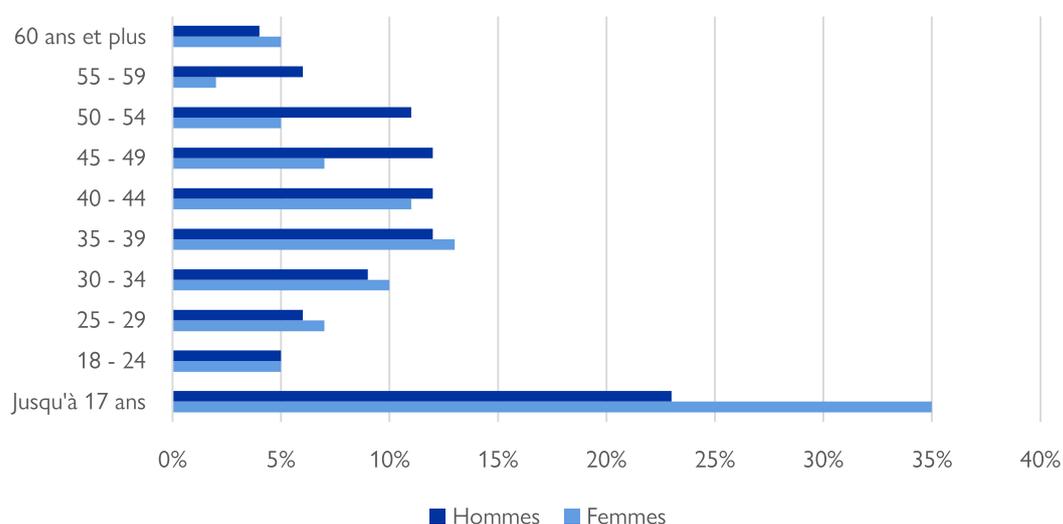


Source : ISTAT, 1er janvier 2018.

En 2017, la moyenne d'âge des membres de la CTRI est de 32 ans, avec 22,4 % des présences dans la tranche d'âge de 30-39 ans. Un taux de 62 % représente la part de la CTRI de moins de 40 ans, tandis qu'environ 17 % des citoyens tunisiens appartenant à la communauté ont plus de 50 ans. Selon le rapport du Ministère du travail et des politiques sociales italien, le taux de mineurs tunisiens de 28,7 % est particulièrement élevé en comparaison avec les autres communautés non européennes résidentes en Italie (une valeur supérieure d'environ sept points de pourcentage au total des citoyens de pays non-EU). La forte incidence de mineurs de deuxième génération est une caractéristique commune à la communauté de citoyens originaires d'Afrique du Nord. La présence de 31 709 mineurs accompagnés^{xii} régulièrement résidents en 2017 (dans un cadre juridique de naturalisation à partir de 18 ans pour les jeunes nés en Italie) nous dévoile la consolidation de la dimension familiale de la CTRI.

La répartition par groupe d'âge et de genre présentée dans la Figure 4 montre que la composante féminine de la CTRI est plus jeune que celle masculine. En effet, 47,7 % des femmes ont moins de 29 ans alors que seulement 24,7 % des hommes ne dépassent pas les 29 ans. Cependant les hommes âgés entre 30 et 59 ans sont à 62 % contre 47,7 % de femmes.

Figure 4 : Répartition par groupe d'âge et genre de la communauté tunisienne résidente en Italie



Source : MLPS, 2018.

Ancienneté migratoire et résidence de longue durée

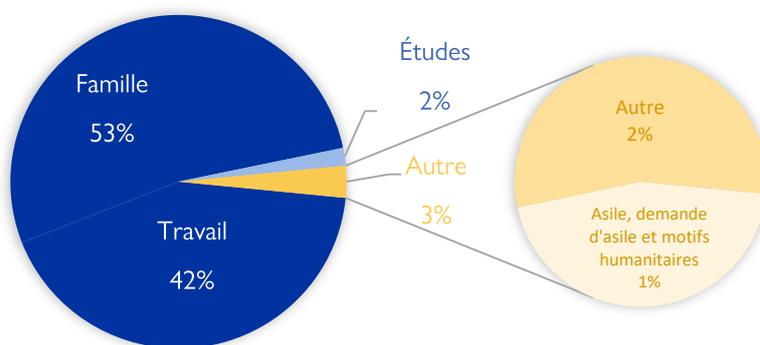
En 2017, parmi les Tunisiens résidents en Italie, 71,8 % ont un permis de séjour à longue durée - octroyé aux résidents non européens qui démontrent d'avoir au moins cinq ans de travail continu et de résidence non discontinuée en Italie (+1 % par rapport à l'année précédente), alors que seulement 28,2 % ont un permis soumis à renouvellement (MLPS, 2018). Cette donnée pourrait être considérée comme un indicateur de l'ancienneté de la présence de la communauté tunisienne en Italie et de sa stabilisation. C'est un élément qui caractérise la communauté tunisienne par rapport au nombre total de citoyens non européens présents en Italie, comme preuve d'une ancienneté migratoire plus importante par rapport aux autres nationalités. En effet, au sein de la communauté, le quota de permis de long séjour est supérieur de plus de 11 points au chiffre enregistré pour l'ensemble des citoyens hors Union européenne, soit 60,7 % (MLPS, 2018). Selon les données officielles parmi les titres de séjour venant à échéance le 1er janvier 2017, ceux délivrés pour des raisons familiales prévalent, ce qui représente la principale motivation pour résider en Italie, avec une incidence de 52,7 % ; tandis que les permis de travail couvrent 42,5 % du total (voir Figure 5).

Une augmentation significative d'octroi de nouveaux permis de séjour délivrés aux citoyens tunisiens s'est vérifiée en 2011^{xiii}, année à partir de laquelle un déclin particulièrement significatif et continu a été enregistré. Au cours de 2016, le nombre de nouveaux permis de séjour relatifs à la communauté tunisienne a diminué, passant de 3 875 en 2015 à

3 459. Les citoyens tunisiens titulaires de nouveaux permis de séjour (2016) sont relativement jeunes : près de 64 % ont moins de 29 ans, dont 65,2 % sont célibataires.

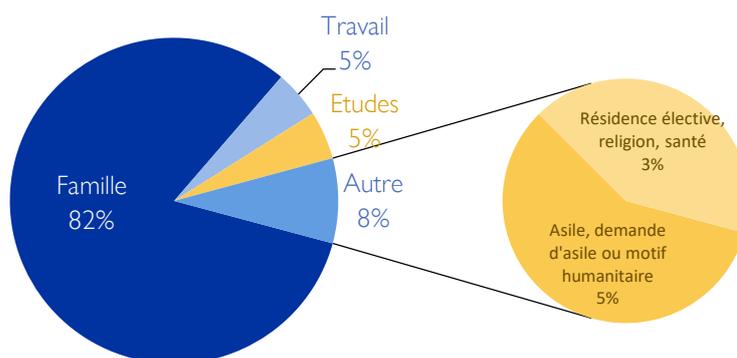
En 2016, parmi les motifs de résidence relatifs aux nouveaux permis de séjour octroyés aux primo-arrivants tunisiens, les raisons familiales prédominent égalant 82 % du total, soit une augmentation de 4,6 % par rapport à l'année précédente (voir Figure 6). La perspective d'un séjour à moyen et long terme grâce à la bonne intégration dans le monde du travail fait que les flux de regroupement familial pour les demandeurs de nouveaux permis de séjour deviennent de plus en plus cohérents « pour constituer l'essentiel des nouveaux venus »^{xiv}. Bien que la communauté tunisienne ait atteint une étape relativement avancée du processus de stabilisation sur le territoire, en 2016 le nombre de nouveaux arrivés a enregistré une baisse de 12,6 %, comparée à la croissance de 26,6 % enregistrée en 2015 par rapport à 2014.

Figure 5 : Motifs de résidence en Italie des membres de la CTRI



Source : MLPS, 2018.

Figure 6 : Typologie des nouveaux permis de séjour pour les primo-arrivants tunisiens délivrés en 2016



Source : MLPS, 2018.

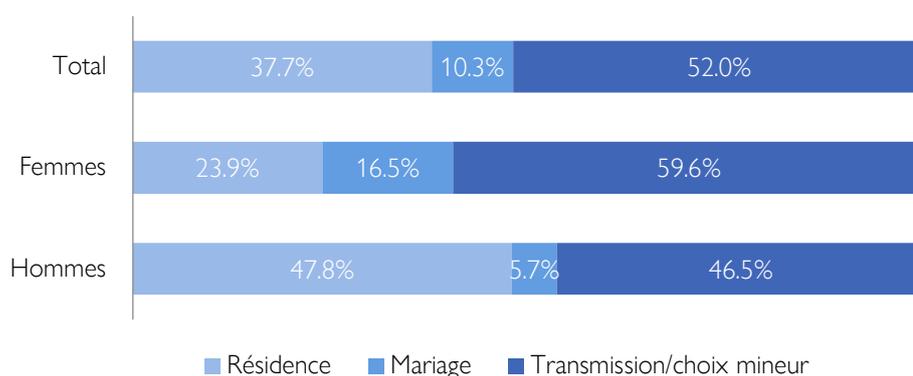
Modalité d'accès à la nationalité italienne : résidence et transmission

La loi du « lus soli » a été longuement discutée par le pouvoir législatif italien durant les dernières années, mais aujourd'hui elle n'est plus à l'ordre du jour de l'agenda politique du gouvernement italien. Actuellement, la nationalité italienne est accordée, conformément à la loi du 5 février 1992, n°91, pour motif de résidence (dite

« naturalisation ») au citoyen non italien ayant résidé légalement pendant au moins dix ans sur le territoire et par mariage, au conjoint de citoyen italien qui réside en Italie au moins deux ans après le mariage (un an dans le cas de la naissance d'enfants). Pour les enfants issus de l'immigration, l'acquisition de la nationalité italienne est envisageable par transmission d'un parent ayant acquis la nationalité ou encore au bénéfice de la loi en cas de naissance sur le territoire italien et de résidence ininterrompue jusqu'à l'âge de la majorité.

La législation actuelle reconnaît le droit à la nationalité italienne pour les personnes nées en Italie de parents étrangers et y résidant jusqu'à l'âge de 18 ans, une fois l'âge atteint, ils peuvent postuler dans les 12 mois qui suivent (cette procédure dénommée en droit italien « l'élection de la citoyenneté »). La répartition des taux de naturalisation des membres de la CTRI par type de procédure et par genre est présentée dans la Figure 7.

Figure 7 : Répartition des taux de naturalisation des membres de la CTRI par type de procédure et par genre



Source : MLPS, 2018.

Territoires de migration : une présence qui s'étale sur tout le territoire italien entre petites communes et grandes villes

En 2016, les données produites par les communes en Italie indiquent que les membres de la CTRI sont inscrits aux registres communaux de toutes les 20 régions italiennes. Les trois régions avec le plus grand nombre de résidents de la communauté sont la Sicile, l'Émilie-Romagne et la Lombardie avec respectivement 20,1 %, 19,7 % et 18,7 % de Tunisiens résidents. D'un point de vue méthodologique de la récolte et interprétation des données officielles en Italie, il est important de souligner que les registres communaux en Italie sont disjoints des registres nationaux des permis de séjour des étrangers gérés à un niveau central par le ministère de l'Intérieur. En effet, en Italie avec le permis de séjour^{xx}, la présence régulière de l'étranger sur le territoire de l'État italien est autorisée et il constitue la condition préalable à la demande de résidence de moyen ou long terme sur le territoire italien. La résidence en revanche indique le lieu où la personne a élu son domicile habituel : Cela signifie que la résidence indique le lieu dans lequel l'individu vit avec une certaine stabilité, non pas perpétuelle mais durable, et dans lequel il entend s'établir lui-même. Le certificat de résidence en Italie est obtenu par tout citoyen établi dans une commune (étranger ou pas) à la suite d'une déclaration spontanée de résidence qui permettra par la suite à ce citoyen de s'inscrire dans les registres communaux et régionaux afin de pouvoir accéder aux services publics de santé, de scolarité, d'allocations, etc.

En ce qui concerne les densités plus importantes des présences par commune (Tableau 4), 50 % des dix communes avec le plus grand taux de présence de Tunisiens est en Sicile dont quatre sont des communes de moins de 100 000 habitants. Parmi ces communes, 6 sont parmi les villes les plus peuplées en Italie, à savoir Rome, Milan, Turin, Bologne, Palerme et Parma.

Tableau 4 : Classement des communes italiennes par présence de membres de la CTRI par genre en 2016

Ordre	Commune	Nombre membres de la CTRI	% Hommes	% Femmes	Variation 2015/2016
1	Vittoria	2 353	75,60 %	24,40 %	9,60 %
2	Rome	2 317	61,50 %	38,50 %	2,10 %
3	Mazare	2 189	56,40 %	43,60 %	-0,60 %
4	Parme	1 568	63,30 %	36,70 %	0,40 %
5	Milan	1 396	69,60 %	30,40 %	-6,40 %
6	Turin	1 239	59,80 %	40,20 %	-5,80 %
7	Santa Croce Camerina	1 232	78,30 %	21,70 %	2,30 %
8	Bologne	1 204	62,80 %	37,20 %	-4,10 %
9	Palerme	1 165	53,90 %	46,10 %	-1,60 %
10	Acate	1 078	80,70 %	19,30 %	8,60 %

Source : ISTAT, 2016.

Selon les données communales (ISTAT, 2016), la distribution géographique des membres de la CTRI détaillée dans le Tableau 5, indique qu'en 2016 le Nord représente la principale destination avec 52 743 présences (59,2 %) suivi par la Sicile (20,1 %) puis le Centre du pays qui compte 15 873 Tunisiens résidant régulièrement (18 %). Si le Nord du pays représente également la première zone de résidence des citoyens non européens résidant légalement en Italie, la présence de la communauté tunisienne au Sud (22,8 % de la CTRI) dépasse de 9 points de pourcentage la moyenne des citoyens non européens. La Sicile étant historiquement la première destination des Tunisiens partis en Italie, elle continue jusqu'à aujourd'hui à être une région de stabilisation de la migration tunisienne. En effet, les deux provinces qui accueillent le plus grand nombre de citoyens appartenant à la communauté tunisienne sont en Sicile, à savoir Raguse et Trapani (ISTAT, 2016).

Tableau 5 : Répartition des membres de la CTRI par région en 2016

Zone	Région	Nombre de Tunisiens résidents
Nord-Ouest	Ligurie	2 566
	Lombardie	17 933
	Piémont	4 827
	Val d'Aoste	309
Nord-Est	Émilie-Romagne	18 803
	Frioul-Vénétie Julienne	1 111
	Trentin-Haut-Adige	2 051
	Vénétie	5 143
Centre	Latium	5 851
	Marches	3 987
	Toscane	4 644
	Ombrie	1 391
Sud	Abruzzes	800
	Basilicate	448
	Calabre	696
	Campanie	3 418
	Molise	131

Zone	Région	Nombre de Tunisiens résidents
	Pouilles	1 790
Îles	Sardaigne	502
	Sicile	19 244

Source : ISTAT, 2016.

La répartition des membres de la CTRI détaillée par région et par genre présentée dans le Tableau 5, nous informe d'une disparité dans la distribution des membres de la CTRI par genre. En effet, si en Sicile nous avons un différentiel de 37 points de pourcentage de présence masculine supérieur à celui des femmes, dans les régions du Nord ce différentiel se réduit à environ 20 points. Le différentiel entre présences masculines et féminines est autour des 22 points dans les régions du Centre et du Sud (sans compter les Îles).

Tableau 6 : Répartition des Tunisiens résidents en Italie par genre et par région en 2016

Zone	Région	Hommes	Femmes
Nord-Ouest	Ligurie	1 596	970
	Lombardie	10 634	7 299
	Piémont	2 800	2 027
	Val d'Aoste	188	121
Nord-Est	Emilie-Romagne	11 169	7 634
	Frioul-Vénétie julienne	683	428
	Trentin-Haut-Adige	1 183	868
Centre	Vénétie	3 117	2 026
	Latium	3 645	2 206
	Marches	2 233	1 754
	Toscane	2 968	1 676
Sud	Ombrie	874	517
	Abruzzes	492	308
	Basilicate	325	123
	Calabre	422	274
	Campanie	2 458	960
	Molise	86	45
	Pouilles	1 196	594
Îles	Sardaigne	332	170
	Sicile	13 201	6 043

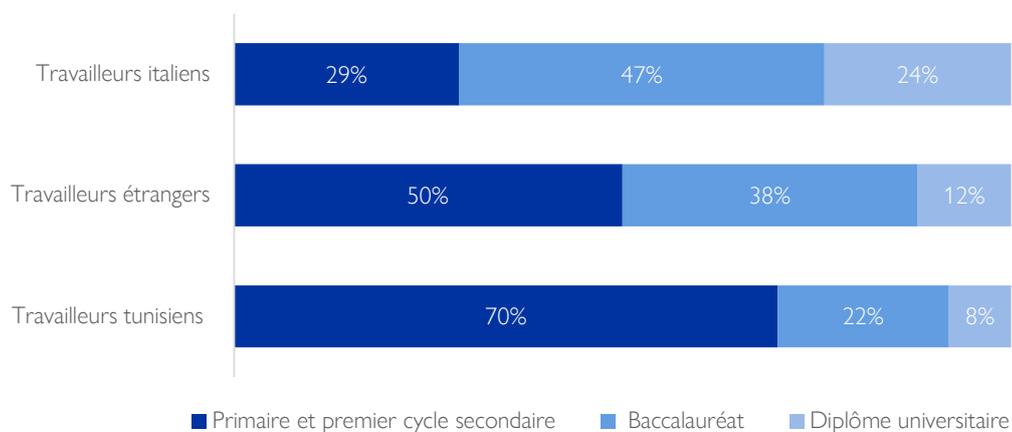
Source : ISTAT, 2016.

Prévalence d'un niveau d'instruction moyen-faible parmi les travailleurs

Les données officielles relatives au niveau d'instruction des membres de la CTRI en 2017 concernent le groupe des travailleurs où prévaut un niveau d'études moyen-faible (Figure 8). Plus de la moitié des travailleurs de la CTRI ont un niveau d'études primaire et du premier cycle des études secondaires (70 %), tandis que 22 % ont le baccalauréat et 8 % sont titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur. En comparaison avec la moyenne nationale, les travailleurs de la CTRI ont un niveau d'instruction plus bas que les travailleurs italiens et étrangers qui comptent respectivement 71 % et 50 % qui ont au moins le niveau du baccalauréat. Rappelons que les membres de la CTRI n'incluent pas les Tunisiens binationaux qui sont en revanche comptabilisés dans la catégorie des travailleurs italiens.

Les travailleurs étrangers (n'ayant pas la nationalité italienne) représentés dans la Figure 8 incluent le groupe des travailleurs tunisiens.

Figure 8 : Niveau d'études des travailleurs en Italie par nationalité

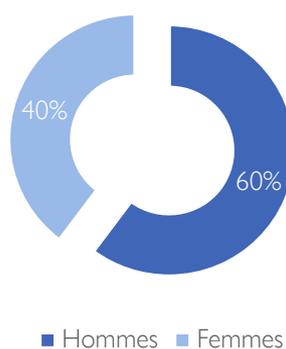


Source : ISTAT, 2017, élaboré par les auteurs.

Les étudiants universitaires de la CTRI

En ce qui concerne l'accès à l'enseignement universitaire, les étudiants de nationalité tunisienne inscrits à des cursus universitaires en 2016/17 en Italie sont 926. Dans une continuité substantielle avec la communauté non-européenne, le nombre d'étudiants universitaires tunisiens n'a cessé d'augmenter au cours des dernières années passant de 735 à 926 étudiants, la population universitaire tunisienne a augmenté de 26 %. Parmi ces étudiants universitaires prévaut la présence masculine avec 557 membres soit 60,2 % contre 39,8 % de femmes. Toutefois en ce qui concerne le nombre des diplômés universitaires parmi les membres de la CTRI (licence/maitrise), qui a augmenté entre 2012 et 2017 de +28,4 %, nous constatons une légère prévalence féminine égale à 51,4 % enregistrée en 2016 (MIUR, 2017).

Figure 9 : Distribution des étudiants tunisiens en Italie par genre en 2017



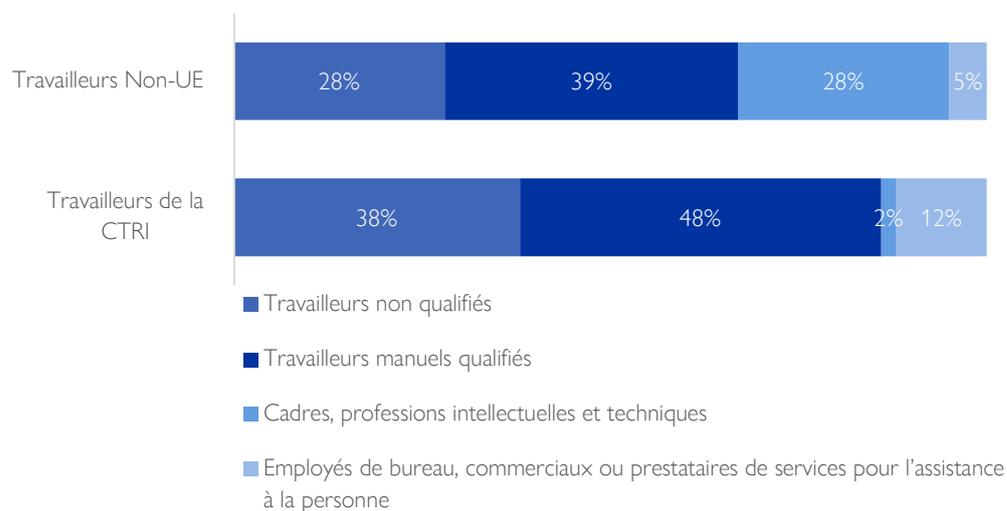
Source : MIUR, 2017.

Le travail manuel qualifié : une dominante parmi les typologies des professions des membres de la CTRI

En ce qui concerne la typologie professionnelle des Tunisiens résidents en Italie, les données fournies par l'OTE datant de 2006 présentent un grand nombre d'ouvriers non qualifiés (70,3 %) parmi les résidents en Italie alors que les ouvriers qualifiés représentaient 14,4 %. En 2017, les données officielles du Ministère du travail et des politiques

sociales italiennes démontrent une réelle inversion de tendance avec un taux de travailleurs non qualifiés parmi les travailleurs de la CTRI de 38 % alors que le pourcentage de travailleurs manuels qualifiés s'élève à 48 %. Il est utile de souligner qu'en 2017, les travailleurs manuels qualifiés de la CTRI dépassent la moyenne des citoyens non européens travailleurs en Italie de 20 points comme présenté dans la Figure 10 (MLPS, 2018). La faible présence parmi les cadres dans les professions intellectuelles et techniques qui s'élèvent à 2 % du total est un taux qui s'est maintenu dans le temps (entre 2006 et 2017). En 2017, 12 % des Tunisiens résidents en Italie sont employés de bureau, commerciaux ou prestataires de services pour l'assistance à la personne.

Figure 10 : Typologies des professions exercées par les étrangers en Italie



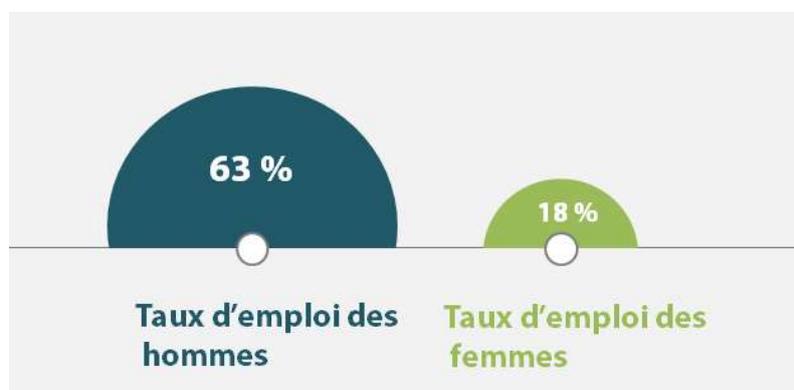
Source : MLPS, 2018.

Les femmes peu présentes dans le monde du travail

En 2017, le taux d'inactivité parmi les membres de la CTRI s'élève à 36,3 %, soit près de 5 points de pourcentage de plus que le total des citoyens non européens, tandis que le taux de chômage est de 24,9 % pour la CTRI contre 16 % du total (MLPS, 2018). Par rapport à l'année précédente, le quota des chômeurs parmi la population active de la CTRI a augmenté de plus d'un point de pourcentage, marquant une tendance opposée à celle du total de la population non européenne résidente en Italie (-0,7 point).

D'autre part, la faible participation de la composante féminine dans le monde du travail est une caractéristique spécifique de la CTRI par rapport à d'autres communautés de migrants non européens (ANPAL, 2016). En fait, au sein de cette communauté, il existe une différence significative entre le taux d'emploi des hommes (61,7 %) et le taux d'emploi des femmes (18,3 %) comme indiqué dans la Figure 11.

Figure 11 : Taux d'emploi des membres de la CTRI par genre



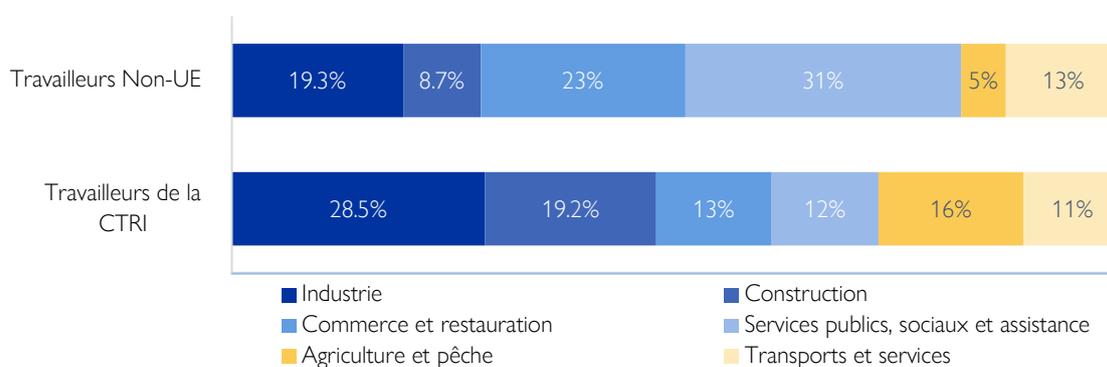
Source : ANPAL, 2016.

Une spécialisation consolidée dans les secteurs de la pêche et de l'industrie

En Italie, l'immigration étrangère est considérée une composante fondamentale pour le fonctionnement de divers secteurs et activités économiques, de part une caractérisation particulière du système économique et productif national et constituant des facteurs qui ont contribué à générer la demande pour les travailleurs immigrés (MLPS, 2017). Les données concernant la CTRI sont présentées dans la Figure 12 en comparaison avec le reste des communautés non européennes montrant que les taux des travailleurs de la CTRI dans les secteurs de l'industrie, de la construction et de la pêche dépassent de 10 points de pourcentage la moyenne des travailleurs non européens actifs en Italie.

La répartition des actifs de la CTRI en Italie en 2016 par secteur économique (Figure 12) met en évidence la prédominance du secteur industriel, dans lequel environ 48 % sont employés : dont 28,5 % dans l'industrie manufacturière et 19,2 % dans le secteur de la construction. Le deuxième secteur d'emploi des membres de la CTRI avec un taux de 40 % est celui des services composés de 13 % d'employés dans les activités liées au commerce et à la restauration (y compris le secteur touristique) et 12 % d'employés dans les services publics, sociaux et d'assistance aux personnes. L'emploi dans le secteur de l'agriculture et de la pêche demeure important comptant 16 % des Tunisiens actifs, tandis que les 11 % sont employés dans le secteur des transports et services aux entreprises.

Figure 12 : Secteurs d'activité économique des travailleurs étrangers en Italie



Source : MLPS, 2018.

L'entrepreneuriat individuel parmi les membres de la CTRI

Les données publiques relatives aux entreprises des migrants en Italie sont limitées aux entreprises individuelles et ne considèrent pas les participations en société qui ne sont pas distinguées par nationalité. Les titulaires d'une entreprise individuelle parmi les membres de la CTRI ont été estimés à 14 513 au 31 décembre 2016 (MLPS, 2018). Ce taux représente 4 % des entrepreneurs non européens en Italie avec une augmentation par rapport à l'année précédente de 3,2 % (+453 unités). La communauté tunisienne se classe ainsi au septième rang dans la liste des titulaires d'entreprises individuelles parmi les migrants en Italie. Seulement 9 % des entreprises de la CTRI a pour titulaire une femme, avec 13 275 entreprises masculines (91,5 %) et 1 238 féminines. Cette donnée confirme les données précédentes qui indiquent une faible présence féminine dans le monde du travail sous toutes ses formes sociétales et contractuelles, y compris l'entrepreneuriat (MLPS, 2018).

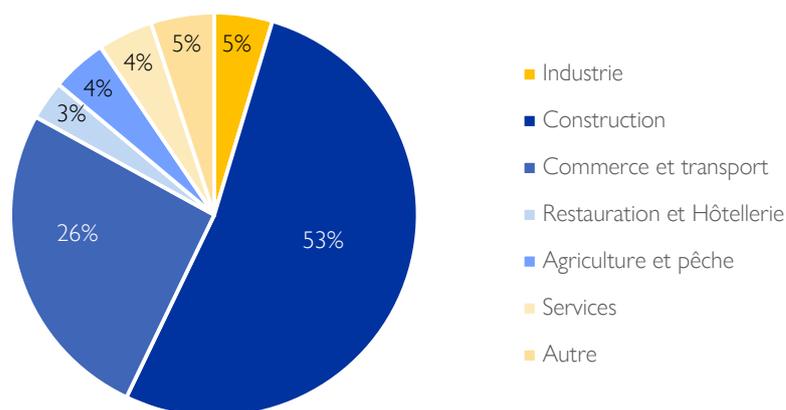
La répartition régionale des entreprises des citoyens nés en Tunisie présente différentes similitudes avec la répartition de la communauté sur le territoire ; ainsi la première région est l'Emilie-Romagne qui accueille 23,9 % des entreprises dirigées par des citoyens tunisiens, suivie par la Lombardie avec 18,3 %.

La part des entrepreneurs tunisiens présents en Sicile est également significative à hauteur de 9,3 %. Conformément à cette répartition régionale, quatre des cinq premières provinces d'implantation des entreprises appartenant aux membres de la CTRI sont situées en Émilie-Romagne et en Lombardie, les deux premières régions en nombre de présences. 6 %, 5,5 % et 3,5 % d'entreprises de la CTRI ont leur siège social respectivement dans les provinces de Reggio-Emilia, Parme et Modène (en Émilie-Romagne). Dans la province de Rome résident 828 des entreprises de la

CTRI (5,7 %) et dans celle de Milan 717 (4,5 %). Pour le restant des entreprises de la CTRI (75 %), elles sont largement réparties sur tout le territoire italien.

En ce qui concerne les secteurs d'activités, 52,3 % des titulaires d'entreprises individuelles de la CTRI travaillent dans le secteur de la construction suivi par le secteur du commerce et du transport avec une incidence de 25,9 % (voir Figure 13).

Figure 13 : Secteurs d'activité des entreprises individuelles des membres de la CTRI en 2016



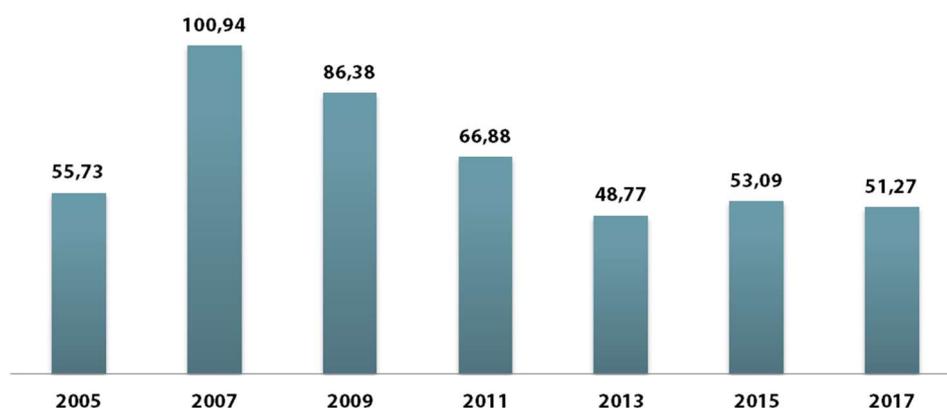
Source : MLPS, 2018.

Transferts de fonds des membres de la CTRI

En 2017, à partir de l'Italie, 51,27 millions d'euros ont été envoyés en Tunisie (-2 millions par rapport à 2015). L'Italie est le deuxième pays par volume de transferts de fonds des TRE en Tunisie après la France (ONM, 2019) constituant 16,9 % du total des transferts de fonds vers la Tunisie en 2016 (Banque d'Italie, 2017). D'un point de vue méthodologique, il est important de souligner que les données des transferts de fonds à partir de l'Italie présentés ci-dessous et publiées par la Banque d'Italie considèrent uniquement les transactions transfrontalières entre deux personnes physiques effectuées par l'intermédiaire d'un établissement de paiement ou d'un autre intermédiaire agréé, sans transit des comptes de paiement au nom d'un donneur d'ordre ou d'un bénéficiaire^{xvi}.

La Figure 14 présente l'évolution des volumes de transferts de fonds de l'Italie vers la Tunisie entre 2005 et 2017, avec deux tendances inverses. D'une part, entre 2005 et 2007, nous notons une croissance significative de plus de 40 %. D'autre part, le total des transferts de fonds a diminué de près de 48 % durant la dernière décennie, passant de 100,94 millions d'euros en 2007 à 51,27 en 2017. En outre, après une augmentation des envois de fonds enregistrée à partir de 2013, le montant des flux de fonds transférés vers la Tunisie a enregistré une nouvelle baisse de 3,7 %. Il est plausible que la crise économique des dernières années en Italie ait eu de fortes répercussions sur le front des transferts de fonds outre ses conséquences sur la situation de l'emploi des membres de la CTRI durant cette dernière période. Un ultérieur niveau de détail est offert par le classement des volumes des transferts de fonds de la CTRI selon les principales provinces (voir Tableau 7) avec la province de Milan qui occupe la première place avec 3,1 millions d'euros, soit 6 % du total en 2016. Au deuxième rang se place la province de Rome, à partir de laquelle partent 5,9 % des flux de transferts vers la Tunisie. Raguse, Bologne et Modène suivent respectivement avec 4,3 %, 4,1 % et 3,7 % du total des transferts de fonds à partir de l'Italie.

Figure 14 : Volumes des transferts de fonds à partir de l'Italie entre 2005 et 2017



Source : Banque d'Italie, 2019.

Tableau 7 : Volumes des transferts de fonds en millions d'euros par la CTRI en Tunisie en 2016

Province	Volume des transferts (millions d'euros)	% du total
Milan	3,1	6,1 %
Rome	3,0	5,9 %
Raguse	2,1	4,2 %
Bologne	2,1	4,1 %
Modène	1,7	3,4 %
Autre provinces	39,0	87,7 %
Total des transferts	51,2	100 %

Source : Banque d'Italie, 2019.

La répartition par région des volumes des transferts de fonds des membres de la CTRI de 2005 à 2017 présentée dans le Tableau 8 montre que les régions occupant les trois premiers rangs en 2017 en termes de volume sont respectivement la Lombardie (9,76 millions d'euros), l'Emilie-Romagne (8,56) suivies par la Sicile (6,83). Nous pouvons observer que ce classement régional constant depuis 2005 (Banque d'Italie, 2019) ne respecte pas l'ordre des présences des membres de la CTRI selon la répartition géographique, qui voit la Sicile précéder l'Émilie-Romagne et la Lombardie.

Tableau 8 : Volumes des transferts de fonds de la CTRI en Tunisie entre 2005 et 2017

Région	2005	2007	2009	2011	2013	2015	2017
Abruzzes	0,29	0,59	0,56	0,61	0,48	0,42	0,51
Basilicate	0,12	0,29	0,28	0,22	0,17	0,23	0,17
Calabre	0,32	0,49	0,52	0,48	0,34	0,40	0,46
Campanie	2,01	3,41	3,40	2,57	1,90	1,95	2,08
Emilie-Romagne	10,28	22,52	17,15	12,26	8,43	9,40	8,56
Frioul-Vénétie Julienne	0,42	0,98	0,96	0,80	0,55	0,58	0,55
Latium	4,13	4,87	5,04	4,40	4,05	4,26	4,31
Ligurie	2,03	3,15	3,32	2,85	2,21	2,24	1,77
Lombardie	13,42	23,10	18,46	14,36	9,64	10,62	9,76
Région	2005	2007	2009	2011	2013	2015	2017

Marche	1,27	2,75	2,65	1,77	1,12	1,20	1,36
Molise	0,05	0,06	0,08	0,07	0,06	0,05	0,04
Piémont	1,96	4,24	3,61	2,66	1,84	2,06	2,21
Pouilles	0,74	1,52	1,53	1,31	1,07	1,12	1,21
Sardaigne	0,29	0,56	0,54	0,52	0,43	0,43	0,45
Sicile	4,61	7,52	8,53	6,70	5,64	6,78	6,83
Toscane	4,54	7,73	6,57	5,56	4,38	4,05	4,13
Trentin-Haut-Adige	1,06	2,88	2,85	2,44	1,63	1,76	1,76
Ombrie	2,29	3,07	2,34	1,79	1,04	0,88	0,97
Val d'Aoste	0,19	0,40	0,42	0,28	0,21	0,18	0,20
Vénétie	5,64	10,48	7,34	5,12	3,61	4,59	4,10

Source : Banque d'Italie, 2019.

Même si les données publiées par l'ONM sur la répartition des dix premiers gouvernorats de destination des transferts de fonds des Tunisiens résidents en Italie en 2017 en dinars tunisiens ne couvrent que partiellement les volumes de transferts de fonds publiés par la Banque d'Italie, elles permettent d'identifier la répartition géographique de destination de ces fonds. En effet, le Tableau 9 présente les données fournies par les postes tunisiennes qui voient le gouvernorat de Tunis au premier rang avec 16,39 % du total (1 045 802,215 DT) suivi par Mahdia avec 13,64 % (870 768,729 DT) et Nabeul avec 7,36 % (469 582,482 DT).

Tableau 9 : Dix premières villes de destination des transferts de fonds des TRI en 2017

Rang	Gouvernorat de destination	Volume des transferts en 2017 (en dinars tunisiens)	%
1	Tunis	1 045 802,215	16,39
2	Mahdia	870 768,729	13,64
3	Nabeul	469 582,482	7,36
4	Kairouan	418 386,116	6,56
5	Monastir	415 823,987	6,52
6	Sousse	382 134,824	5,99
7	Sfax	380 066,869	5,96
8	Bizerte	352 795,663	5,53
9	Manouba	280 544,655	4,40
10	Ariana	252 110,953	3,95

Source : ONM, Postes tunisiennes, 2019.

Les associations des TRI : un engagement avéré pour la Tunisie

L'analyse des spécificités de l'engagement associatif des membres de la CTRI en Italie s'est basée d'une part sur les données quantitatives officielles italiennes et d'autre part sur les données qualitatives qui ont été récoltées lors des entretiens semi-dirigés avec les représentants de la société civile et les représentants des institutions tunisiennes en Italie. Ces dernières ont été croisées avec des données précédemment publiées dans des sources bibliographiques.

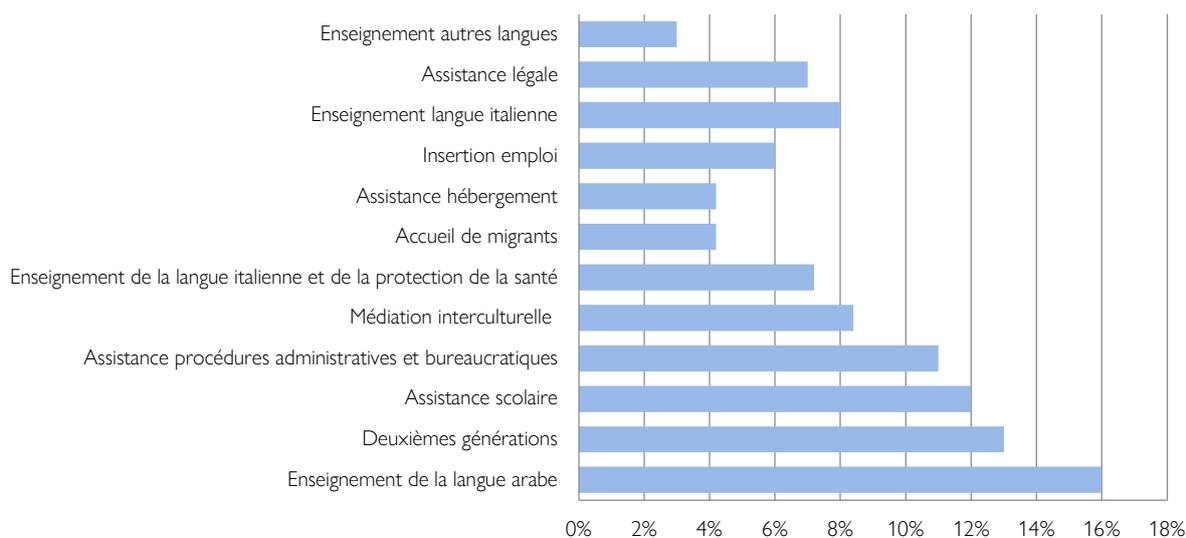
En ce qui concerne les données quantitatives officielles italiennes, une cartographie des associations de migrants en Italie réalisée en 2014 a été mise à jour en 2016 par le Centre de recherche IDOS, dans le cadre de l'initiative IN.CO.NT.RO, promue par le ministère italien du Travail et des Politiques sociales - Direction générale de l'immigration et des politiques d'intégration et cofinancé par le fond européen pour l'intégration des ressortissants de pays tiers. Selon les résultats de cette cartographie, la communauté tunisienne se révèle être onzième par nombre

d'associations. En effet, ce recensement dénombre 41 réalités associatives liées à la communauté tunisienne (1,9 % du total des associations des étrangers en Italie).

La distribution des typologies d'activités des associations de la CTRI présentée dans la Figure 15 montre que ces activités s'adressent essentiellement aux membres de la communauté tunisienne en fournissant des services d'accompagnement, de formation et d'assistance. En particulier, un certain nombre d'associations se sont spécialisées dans des services pour les jeunes membres de la communauté en premier lieu à travers l'enseignement de la langue maternelle (la langue arabe) qui est offert par 16 % des associations des TRI, six points de plus que celui enregistré pour le total des associations de migrants. Les associations qui déclarent se spécialiser dans les activités spécifiques à la deuxième génération représentent 13 % du total alors que celles qui offrent des services d'assistance scolaire est de 12 %. D'une manière plus générale, 11 % des associations tunisiennes implémentent des services d'assistance pour l'accompagnement des procédures administratives et bureaucratiques, 8,4 % offrent des services de médiation interculturelle et 7,2 % proposent des services d'enseignement de la langue italienne et de protection de la santé. Moins de 5 % des associations de la CTRI proposent des aides pour l'hébergement et pour l'accueil des nouveaux migrants.

Étant donnée l'analyse qualitative croisée des entretiens individuels effectués auprès de cinq représentants des associations de la communauté tunisiennes en Italie avec les considérations préexistantes dans la bibliographie nous proposons de traiter dans l'ordre les thèmes suivants : 1) Evolution de l'action associative et restructuration des organisations de la société civile (OSC) tunisienne en Italie après la révolution de 2011 ; et 2) l'engagement des OSC tunisiennes en Italie pour la Tunisie.

Figure 15 : Domaines d'intervention des associations des Tunisiens résidents en Italie



Source : IDOS, 2016.

Évolution de l'action associative et restructuration des organisations de la société civile tunisienne en Italie

En analysant le positionnement des Tunisiens à l'étranger dans la phase de transition démocratique suivant la révolution de la liberté et de la dignité de 2011, nous constatons que la dimension participative est centrale dans les rapports que les citoyens tunisiens ont instauré avec le pays d'origine. En effet, depuis la fin de l'année 2010, l'espace de la toile d'Internet a représenté un espace de participation, de contestation et de mobilisation qui a été fortement investi par les Tunisiens résidents à l'étranger^{xvii}.

La participation massive des ressortissants tunisiens aux affaires internes du pays d'origine ne s'est pas réduite à la phase de soulèvement mais a continué à être au centre des mutations politiques et sociales que vit la Tunisie de l'après 14 janvier^{xviii}. En intégrant un système de représentation des Tunisiens à l'étranger dès les élections de

l'Assemblée nationale constituante du 23 octobre 2011, la haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution a définitivement institutionnalisé l'implication de ses expatriés dans le processus de démocratisation^{xix}. Il faut rappeler que jusqu'à la révolution, le régime de Ben Ali exerçait un contrôle total sur les politiques de l'émigration tunisienne et même à l'étranger, les Tunisiens étaient dépossédés de leurs espaces associatifs, culturels, politiques. Les Tunisiens étaient ainsi renvoyés aux marges de la sphère politique, dans un espace social qui était monopolisé par les représentations de l'État- parti et saturé par la propagande.

La vague de changement portée par la révolution a ainsi précipité la recomposition et la restructuration du tissu associatif tunisien en Italie. En effet, à l'image de la réviviscence de la société civile en Tunisie, on estime à une trentaine de nouvelles associations qui ont été créées dans tout le territoire italien au lendemain de la révolution. De plus, la nécessité d'une mise en réseau pour créer un espace d'échanges et de collaborations a émergé dans les premiers mois de 2011 entre les membres des OSC actives sur le territoire italien. Une première structure informelle a vu le jour en 2011 sous le nom de « Coordinamento delle associazioni dei tunisini in Italia ». Ce premier groupement s'est transformé en « Forum della società civile tunisina in Italia » en 2013. Au courant de l'année 2014, un groupe s'est détaché du Forum et a créé une alliance d'associations dénommée « l'Alleanza delle Associazioni Tunisine in Italia » encore active aujourd'hui. Ces multiples tentatives de définition de la forme, de l'entité et de la structure du réseautage de la société civile tunisienne en Italie, traduisent un processus complexe de positionnement dans le champ associatif et politique de la diaspora.

En effet, l'expérience italienne s'inscrit pleinement dans un processus global de structuration de la diaspora tunisienne dans son rapport avec la Tunisie. Ainsi, en 2013 des travaux de consultation transnationale ont été entamés afin de définir les objectifs communs de la diaspora avec l'intention d'instituer le Haut Conseil des Tunisiens à l'étranger (HCTE). Parmi les objectifs identifiés on peut citer :

- ▶ Permettre aux Tunisiens à l'étranger d'avoir une meilleure participation citoyenne tunisienne ;
- ▶ L'enrichissement, la promotion et le développement de la culture tunisienne auprès des Tunisiens à l'étranger et à partir des pays où ils résident ;
- ▶ L'assurance d'une meilleure protection sociale, économique et juridique de la communauté tunisienne résidente à l'étranger.

Engagement des OSC tunisiennes en Italie pour la Tunisie

Si les données officielles italiennes présentées dans la Figure 15 décrivent des activités implémentées par les OSC des TRI ayant pour objectif l'accompagnement et le développement culturel des membres de la communauté en Italie, elles omettent les activités qui sont orientées vers le développement démocratique, social et économique de la Tunisie.

Dans le cadre de la présente étude nous nous sommes intéressés à explorer l'entité de l'engagement des OSC des Tunisiens en Italie envers le pays d'origine. Premièrement, jusqu'en 2011, les actions de solidarité envers les populations en difficulté en Tunisie devaient transiter obligatoirement par le fonds national de solidarité (2626) à travers les institutions consulaires à l'étranger. Après la révolution, les OSC de la diaspora - dans notre cas en Italie - se sont appropriées de ces actions de type humanitaire en choisissant d'une manière indépendante les typologies d'aide et les territoires de destination. Différentes campagnes de solidarité ont été promues durant les dernières années et ont permis de mobiliser des ressources matérielles en particulier des vêtements et des couvertures pour aider à faire face à des crises liées aux aversions météorologiques dans certaines régions de la Tunisie. Nous pouvons également citer d'autres campagnes liées au soutien de la scolarisation d'enfants (envoi de matériel scolaire et de jeux éducatifs) ainsi que l'envoi de matériel pour personnes handicapées telles que les chaises roulantes et les béquilles. Les associations interviewées nous ont confirmé que ces actions souvent développées en coopération avec des associations italiennes étaient également implémentées en grande partie en collaboration avec des OSC en Tunisie et dans quelques cas avec l'aide de citoyens privés qui ont assuré la distribution des aides aux bénéficiaires finaux.

Deuxièmement, nous soulignons l'engagement des membres de la communauté tunisienne en Italie ainsi que celui des OSC tunisiennes en Italie afin de garantir le bon fonctionnement des premières élections démocratiques

tunisiennes de 2011 pour élire l'Assemblée nationale constituante et le premier gouvernement de transition et celles de 2014 pour les premières élections législatives et présidentielles (post-constitution de 2014). Ces activités d'accompagnement de la transition démocratique en Tunisie ont consisté en l'organisation et le contrôle des élections sur le territoire italien afin de garantir aux TRI de voter d'une manière libre, démocratique et transparente. L'Italie étant le deuxième pays d'immigration des Tunisiens, l'organisation des élections a été une opération de grande envergure. Une centaine de bureaux de vote ont été mis en place pour les deux rendez-vous électoraux, afin de couvrir tout le territoire de la circonscription Italie, sous l'égide de la filière régionale de l'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections (ISIE) en Tunisie. L'organisation des élections à l'étranger est une opération particulièrement complexe, en raison notamment de son caractère déterritorialisé. Par ailleurs, les opérations de vote à l'étranger se déroulent sur trois jours, contrairement à la Tunisie où le vote est concentré en une seule journée. L'engagement constant et volontaire des membres de la communauté tunisienne en Italie ainsi que celui des membres des OSC en Italie à ce parcours électoral a permis de créer un nouvel espace participatif et collaboratif qui a par contre généré un « vide » une fois les élections conclues. En effet, les participants aux entretiens qualitatifs parmi les représentants de la société civile ont déploré la dispersion des actions des OSC en Italie au terme des élections et la difficulté que leurs organisations rencontrent avec les autres associations tunisiennes en Italie à créer de nouvelles synergies autour d'actions communes. L'optimisme des premières années et la réussite de l'organisation des élections ont laissé la place en 2019 à un besoin insatisfait de coordonner des actions extrêmement dispersées sur les territoires italien et tunisien. Les tentatives de structuration citées dans le paragraphe précédent ont porté à la création d'espaces de communication en ligne entre les représentants et les membres des OSC en Italie par l'intermédiaire des groupes Facebook et WhatsApp. Ces espaces permettent jusqu'à aujourd'hui de maintenir le contact continu et de faire passer l'information sur les activités de chacune des OSC. Ce type d'échange permet de contourner les difficultés financières et logistiques dues à la grande dispersion géographique des OSC sur le territoire italien et qui rendent les rencontres assez limitées. Toutefois la communication dans les espaces virtuels n'a pas permis, malgré les années qui passent, de créer de réels espaces de collaboration autour d'actions ou de projets communs.

Le troisième aspect qui nous intéresse dans la présente recherche est celui d'explorer l'engagement des OSC des Tunisiens en Italie sur le thème du développement économique en Tunisie. À ce propos, les participants aux entretiens nous ont confirmé l'intérêt de leurs organisations à réaliser des actions pour soutenir le développement en Tunisie tout en impliquant les membres de la communauté en Italie. Cet intérêt révélé n'est toutefois pas accompagné de visions claires des typologies d'actions à développer, des objectifs ou des ressources financières et humaines à mettre en œuvre afin de les réaliser. L'approche de co-développement à travers l'implémentation de projets de coopération internationale demeure un espace inexploré pour la grande majorité des OSC tunisiennes en Italie. Malgré le désir d'une part « d'aider le développement en Tunisie » et de supporter les « migrants tunisiens en Italie » à entreprendre des parcours d'investissement dans le pays d'origine, les représentants des OSC interviewés ont unanimement ajouté qu'ils ne savent pas comment combiner ces deux objectifs dans des actions concrètes. Ils ont en outre exprimé le besoin de formation et de renforcement afin de pouvoir non seulement structurer leurs visions en projets qui pourraient être successivement financés, mais aussi d'apprendre à créer des partenariats effectifs avec les autres OSC de la diaspora en Italie et en Europe. Finalement, le soutien de l'investissement des Tunisiens résidents en Italie dans le tissu économique tunisien n'a pas été relevé comme un objectif actuel d'aucune des associations rencontrées. Au-delà de l'intérêt du sujet comme moyen pour soutenir le développement conjoint de la Tunisie et des membres de la communauté en Italie, les OSC n'ont pas à disposition d'outils et de connaissances pour transformer telle vision en action concrète.

**Les Tunisiens
résidents en Italie
et l'investissement
en Tunisie :
une enquête de terrain**

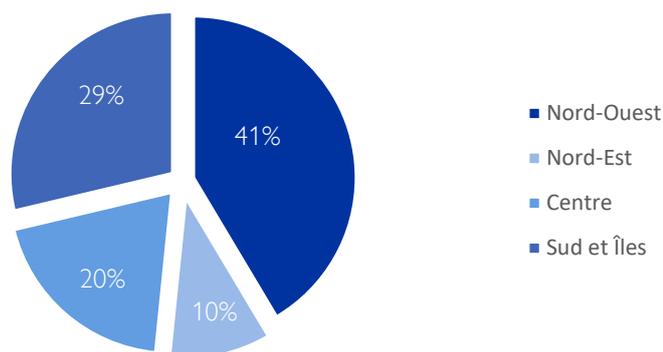
CROISEMENT DES TRAJECTOIRES MIGRATOIRES ET DES PARCOURS DE VIE ACTUELS DES TRI

Cette deuxième section de l'étude sur le profil sociodémographique et économique des Tunisiens résidents en Italie et leur propension à l'investissement et à la création d'entreprise en Tunisie portera des éléments supplémentaires à l'analyse des données quantitatives officielles présentée dans la section précédente. En particulier, nous allons présenter les résultats de l'enquête de terrain qui a été élaborée à travers l'administration d'un questionnaire à un échantillon de 198 individus et à travers 25 entretiens semi-dirigés, comme détaillé dans le paragraphe de la méthodologie de l'étude. Les résultats présentés ci-dessus se rapportent à un échantillon qui inclut des catégories d'individus non considérées dans les statistiques officielles italiennes présentées jusqu'ici comme membres de la communauté des Tunisiens résidents en Italie CTRI. En effet, comme détaillé dans le paragraphe de la méthodologie de l'étude, l'objectif de cette recherche qualitative est de considérer un échantillon de « Tunisiens résidents en Italie » qui comprend l'ensemble des citoyens qui résident stablement en Italie, ayant la nationalité tunisienne, y compris ceux qui ont une autre nationalité. Ainsi, l'analyse exposée dans ce qui suit, porte des éléments additionnels par rapport au profil jusqu'ici présenté. En particulier, elle permet d'explorer les trajectoires migratoires, y compris les binationaux en particulier en différenciant les parcours professionnels des TRI de première et de deuxième génération, et leur propension à l'entrepreneuriat en Tunisie.

Description sociodémographique de l'échantillon

D'un point de vue de la distribution géographique, les répondants de l'échantillon composé dans le cadre de cette étude résident actuellement dans 11 des 20 régions d'Italie (Figure 16). Ils résident un peu plus en Sicile et moins dans les régions du Nord par rapport aux données nationales de la CTRI. En effet, 51 % des répondants résident dans les régions du Nord (contre 59,2 % des données nationales) et 29 % sont résidents dans le Sud et les Îles (pour 28 % des données nationales). Notamment, 28 % de l'échantillon réside en Sicile (contre 20,1 % des CTRI). En ce qui concerne la répartition par genre, les femmes sont légèrement sous-représentées dans notre échantillon avec 35 % du total contre 38 % de la CTRI d'après les statistiques nationales. Relativement aux tranches d'âge de l'échantillon considéré, 69 % des participants sont âgés entre 20 et 35 ans, 14 % entre 36 et 45 ans alors que 17 % ont plus de 45 ans. La moyenne d'âge de l'échantillon est de 35,5 ans, supérieure à celle des statistiques nationales de la CTRI estimée à 32 ans en 2017 (MLPS, 2018). Parmi nos répondants, 25 % sont nés en Italie alors que le restant 75 % a entrepris un projet migratoire.

Figure 16 : Distribution géographique par région de résidence actuelle de l'échantillon



Source : auteurs, 2019.

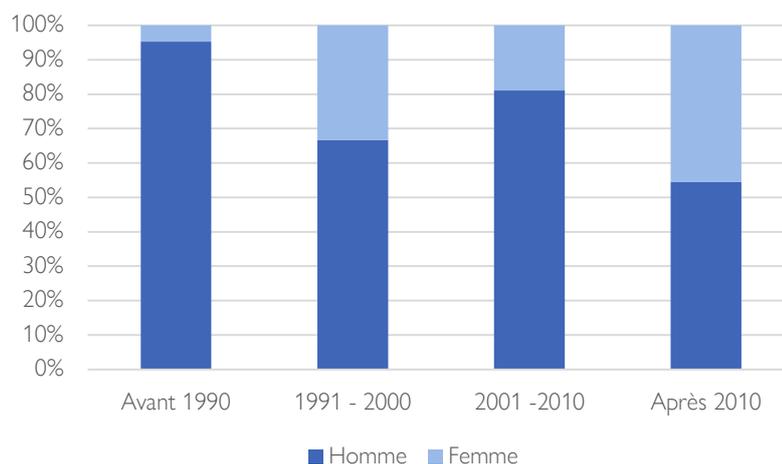
Trajectoires migratoires et mobilité des TRI de première génération

Afin d'analyser le profil des Tunisiens résidents en Italie en relation avec le thème de l'investissement en Tunisie, nous proposons d'appréhender tout d'abord les trajectoires et les projets migratoires de ceux qui sont partis de la Tunisie, excluant pour le moment les répondants nés en Italie/issus de la migration. Croiser les données sur la

séquence migratoire avec le profil sociodémographique au moment de leur départ de la Tunisie nous permettra à la fois de comparer et d'enrichir les données de la CTRI qui n'incluent pas les binationaux, excluant les migrants de longue durée et la deuxième génération.

Les TRI de première génération de notre échantillon (148 individus) sont partis de la Tunisie entre le début des années 80 et 2017, faisant part ainsi aux différentes vagues migratoires décrites dans le paragraphe 3 du cadre historique de la migration tunisienne vers l'Italie. La distribution des séquences migratoires montre que 45 % sont partis de la Tunisie après 2010, 26 % ont entamé leur projet migratoire dans la décennie 2001-2010, 16 % durant les années 90 et seulement 1 % appartient à la génération initiale de migrants tunisiens (avant 1980). En prenant en considération la présence importante de migrants récents dans notre échantillon, nous proposons d'utiliser cette distinction comme une clé d'approfondissement des caractéristiques de ce sous-groupe (parti après 2010) et le groupe des migrants de plus longue durée (parti entre les années 80 et la fin des années 2000). En vue de cette distinction, nous notons tout d'abord la plus importante présence féminine dans le groupe des migrants plus récents, à savoir 40 % de ceux qui sont partis vers l'Italie après 2010. Cette présence dépasse largement la proportion du nombre des femmes par rapport aux autres séquences migratoire comme illustré dans la Figure 17. Si plus de la moitié de ces femmes sont arrivées après 2010 pour le regroupement familial (51 % des migrantes récentes), nous notons une présence d'une nouvelle migration estudiantine féminine significative (27 % des migrantes récentes).

Figure 17 : Distribution par genre des TRI de première génération de l'échantillon selon la séquence d'arrivée en Italie



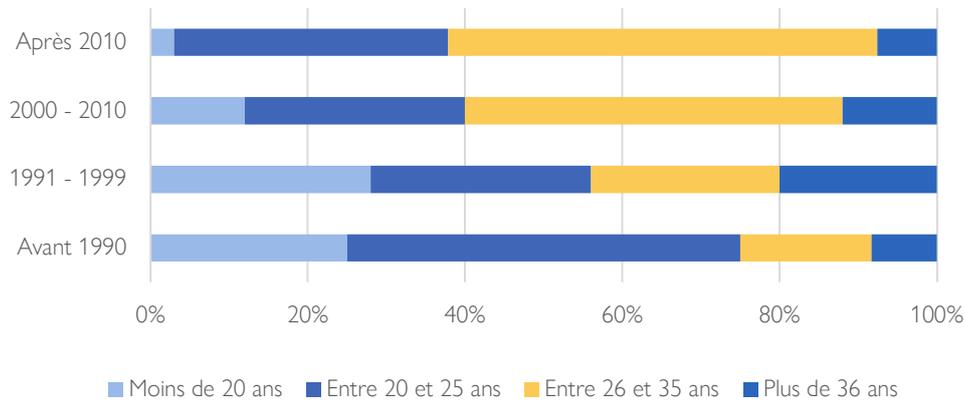
Source : auteurs, 2019.

Pour ce qui est de l'âge au départ de la Tunisie, nous observons que la majorité des TRI de première génération est composée de personnes émigrées de la Tunisie entre 20 et 35 ans ; 34 % étaient âgés entre 20 et 25 ans et 46 % entre 26 et 35 ans. L'âge maximal au moment du départ de la Tunisie est de 45 ans alors que 9 % sont partis avant d'atteindre l'âge de la majorité en Tunisie, à savoir 20 ans.

La distribution des tranches d'âge des répondants de première génération en fonction des séquences d'arrivée présentée dans la Figure 18, indique qu'avant l'an 2000, la majorité des migrants partaient à un âge inférieur à 25 ans. À partir des années 2000 et se stabilisant après 2010, plus de 60 % partaient à un âge compris entre 26 et 35 ans (groupe des migrants récents).

S'installer en Italie, pour la première génération des répondants à cette étude, était l'objectif du départ de la Tunisie pour 84 % d'entre eux. Les 16 % restants du groupe a vécu une mobilité migratoire précédente, avec un séjour antérieur d'au moins trois mois dans un ou plus des pays suivants : l'Allemagne, l'Algérie, la Belgique, la Grande Bretagne, la Lybie, les Pays-Bas, la Suisse et/ou les États Unis. Les trajectoires de vie et familiales multi-sites caractérise plus largement les TRI ayant migré avant 2010 par rapport aux migrants récents de notre échantillon, qui cependant désignent plus largement l'Italie comme leur première destination de migration (voir Figure 19).

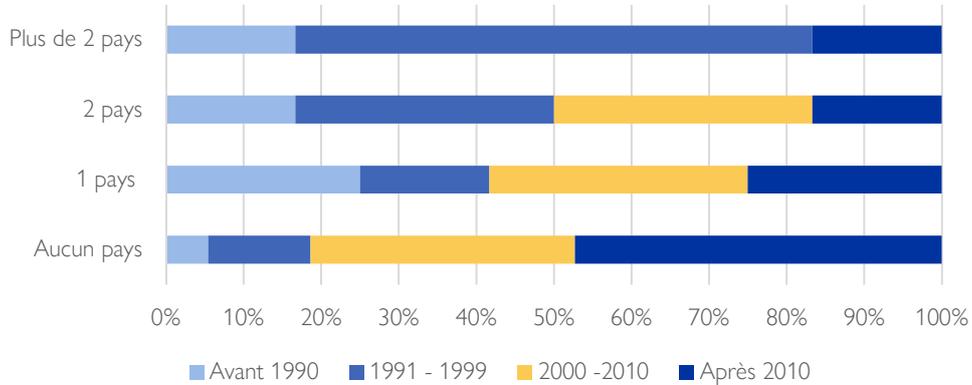
Figure 18 : Âge au moment du départ de la Tunisie des répondants de 1ère génération en fonction des séquences d'arrivée



Source : auteurs, 2019.

En ce qui concerne la mobilité interrégionale, depuis leur arrivée en Italie 40 % des migrants de première génération parmi les répondants ont pu expérimenter au moins une expérience de migration interne. La majorité de ces transferts de résidence suivent une trajectoire partant du Sud vers les régions du Centre-Nord du pays, en ligne avec la tendance nationale italienne. En effet, la dynamique de la migration interne en Italie a enregistré plus d'un million d'habitants qui se sont transférés d'une manière stable des régions du Sud et des Iles vers le Centre-Nord du pays au cours de la période 1997-2017 (ISTAT, 2017b).

Figure 19 : Mobilité des TRI de 1ère génération de l'échantillon par nombre de pays de destination avant l'Italie



Source : auteurs, 2019.

Capital culturel au départ de la Tunisie pour les TRI de première génération

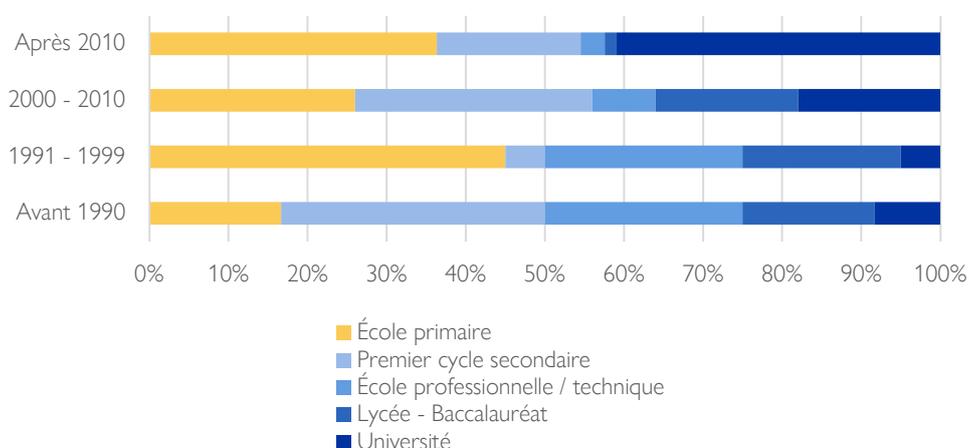
Au moment du départ de la Tunisie, nous constatons une diversification significative entre les niveaux d'instruction des migrants de première génération. En effet, si 26 % des répondants de ce groupe sont partis ayant un niveau universitaire, 32 % n'avaient que le niveau de l'école primaire. Les restants 42 % sont composés de Tunisiens qui ont émigré avec un niveau secondaire de premier ou de second niveau, respectivement 22 % et 20 %. Ce dernier chiffre comprenant les formations professionnelles et techniques (9 %).

Afin d'explorer les profils des répondants ayant le niveau d'études primaires au départ de la Tunisie nous pouvons tout d'abord, en observant la Figure 20, constater que 50 % d'entre eux sont arrivés après 2010. Durant la dernière décennie, l'Italie a adopté une politique migratoire de fermeture des frontières pour les raisons économiques et a octroyé des visas d'entrées essentiellement d'études universitaires ou pour regroupements familiaux. Si nous

écartons du groupe les 21 % de femmes arrivées pour des raisons familiales, nous constatons que la majorité des restants sont arrivés en Italie durant l'année 2011. La vague de départs des premiers mois de 2011 suivie par les régularisations, a vu ainsi arriver en Italie la plupart des migrants récents ayant une instruction primaire. Une minorité de 7 % des hommes partis après 2010 avec le niveau primaire appartient en revanche au groupe des travailleurs saisonniers employés dans le secteur agricole en Sicile.

Relativement au second groupe parmi les répondants de première génération qui sont partis de la Tunisie avec un diplôme universitaire (licence ou maîtrise), la Figure 20 montre que 95 % d'entre eux sont arrivés en Italie à partir de l'an 2000. En croisant cette information avec l'âge au moment de départ de la Tunisie, nous pouvons constater comment l'Italie est devenue aussi un pays de destination de jeunes diplômés à partir de l'an 2000. Ces individus sont exclusivement arrivés en Italie pour des raisons d'études.

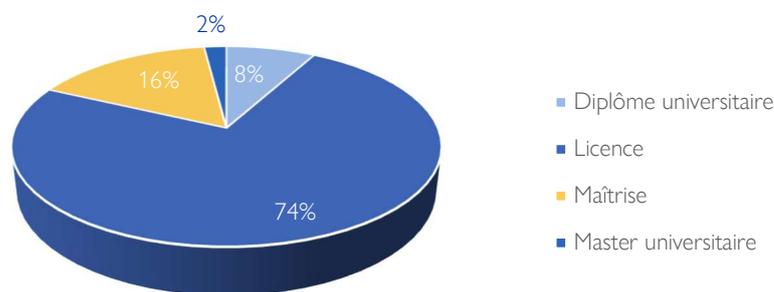
Figure 20 : Niveau d'étude au départ de la Tunisie des répondants de 1ère génération en fonction des séquences d'arrivée



Source : auteurs, 2019.

D'une manière générale, parmi les TRI de première génération de notre échantillon ayant reçu une formation universitaire avant le départ du pays d'origine, 8 % sont porteurs d'un diplôme universitaire de deux ans et 74 % d'une licence. 18 % ont une maîtrise ou un master universitaire alors qu'aucun des répondants parmi les TRI de première génération n'a quitté la Tunisie avec un titre de troisième cycle (Figure 21).

Figure 21 : Études universitaires au départ de la Tunisie des TRI de première génération de l'échantillon



Source : auteurs, 2019.

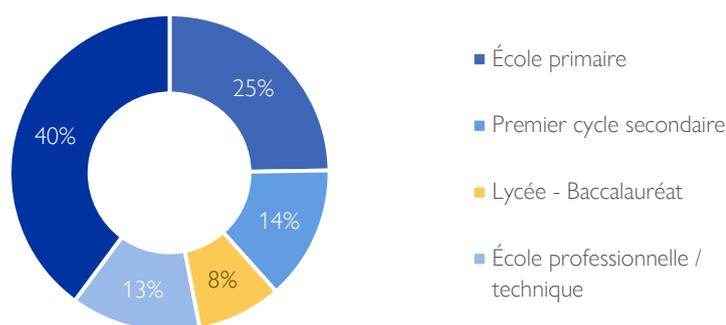
Le questionnaire a prévu également un ensemble de questions optionnelles sur les compétences extra-scolaires acquises en Tunisie avant le départ, auxquelles seulement 28 sur 109 participants ont répondu. Les compétences acquises en marge du parcours scolaire ont été indiquées à travers des réponses ouvertes comme suit : la connaissance de langues étrangères, les compétences de traduction, de mécanique industrielle, de photographie et vidéo ainsi que d'informatique. D'autres répondants ont indiqué comme compétences extra-scolaires acquises en Tunisie le savoir-faire manuel dans les secteurs de l'agriculture, de l'artisanat traditionnel, de la construction et de la confectionnerie.

Au-delà des répondants de première génération arrivés pour des motifs d'études, nous relevons que 16 % ont poursuivi des études scolaires ou universitaires supplémentaires après leur arrivée en Italie leur permettant d'accroître leur niveau d'étude. Toutefois, ce constat ne décrit pas les formations professionnelles suivies après le départ de la Tunisie et souvent nécessaires pour intégrer le monde professionnel italien. Actuellement, parmi les répondants de première génération, le 30 % ont un niveau d'études primaires, 15 % ont un niveau de premier cycle du secondaire ; 9 % ont un niveau baccalauréat ; 13 % ont un diplôme d'école professionnelle ou technique et 33 % ont un niveau universitaire.

Niveau d'instruction actuel des TRI

Lorsque nous analysons l'échantillon des TRI dans sa globalité, incluant donc autant les individus de première génération que ceux issus de l'immigration, nous observons qu'au moment de la participation à l'enquête, le niveau d'instruction est élevé comprenant 40 % de répondants ayant un diplôme universitaire (entre BAC+2 et doctorat). Seulement 25 % ont le niveau d'instruction primaire, 14 % ont un premier cycle du secondaire alors que 21 % ont poursuivi des études secondaires ou des études professionnelles et techniques (Figure 22). En distinguant les jeunes nés en Italie ou arrivés en Italie en âge scolaire (moins de 10 ans), les données de l'échantillon sur le niveau d'instruction nous éclairent sur le fait que les jeunes issus de la migration tunisienne sont alignés à la moyenne nationale italienne avec 56 % ayant un diplôme universitaire et 26 % au moins un niveau Baccalauréat/d'école secondaire professionnelle ou technique (contre respectivement 47 % et 26 % au niveau national).

Figure 22 : Répartition des répondants de l'échantillon par niveau d'instruction actuel (1ère et 2ème génération)



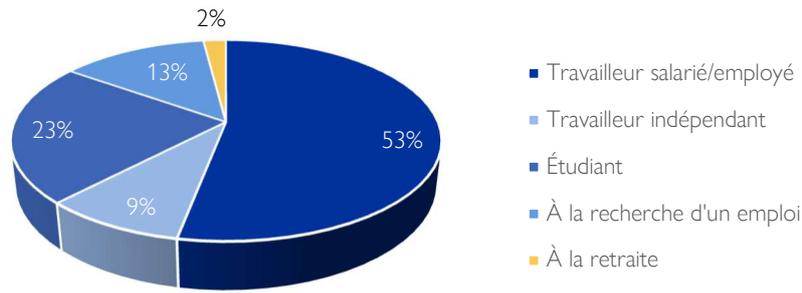
Source : auteurs, 2019.

Profil socioéconomique actuel des TRI

Dans ce qui suit nous allons analyser les profils socioéconomiques des TRI selon la typologie d'occupation actuelle en distinguant entre les groupes de salariés, d'entrepreneurs, de ceux à la recherche d'un emploi, de retraités et d'étudiants. La question relative à l'occupation actuelle dans le questionnaire a porté les participants à répondre à un ensemble de questions différenciées selon la typologie indiquée. Ainsi, l'analyse du profil professionnel des actifs présentée ci-dessous ne comptabilisera pas les catégories des étudiants et des retraités. Néanmoins, lorsque ces catégories seront considérées, elles seront citées explicitement.

La répartition des participants de notre échantillon par typologie d'occupation actuelle est présentée dans la Figure 23. La majorité des répondants mène actuellement une activité salariée (53 %) alors que 9 % sont des travailleurs indépendants. Les répondants au chômage et à la retraite représentent respectivement 13 % et 2 % de notre échantillon. Près du quart de notre échantillon est encore étudiant (23 %), y compris les jeunes nés en Italie. En ce qui concerne cette dernière catégorie, l'échantillon compte 45 étudiants dont 21 sont de première génération, arrivés en Italie après 2015. Ces données sont alignées avec les données nationales de la CTRI, qui ne comptabilisait pas les binationaux.

Figure 23 : Répartition des TRI de l'échantillon par typologie d'occupation actuelle



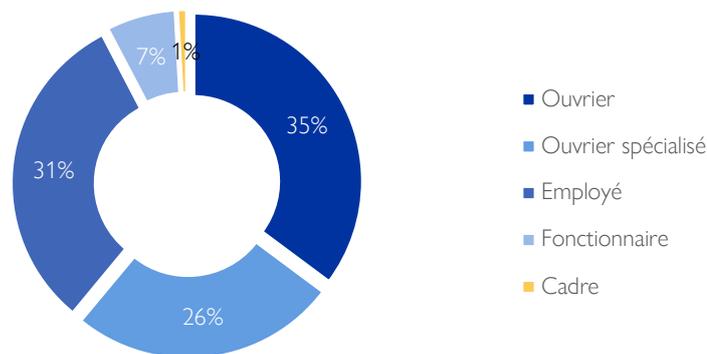
Source : auteurs, 2019.

Les travailleurs salariés parmi les TRI

Les travailleurs salariés parmi les participants à notre enquête de terrain représentent une distribution proportionnellement alignée avec la communauté en ce qui concerne la proportion des ouvriers non qualifiés (35 % dans l'échantillon contre 38 % au niveau national). Les répondants fonctionnaires et cadres sont 8 % de l'échantillon contre 2 % au niveau national et nous relevons un taux bien plus élevé d'employés (31 % contre 12 % au niveau national). En outre, si 48 % des travailleurs TRI au niveau national sont des ouvriers qualifiés, cette tranche n'est représentée que par 26 % de nos répondants (Figure 24).

Finalement, notre échantillon présente un taux d'inactivité clairement inférieur à la moyenne nationale des TRI (13 % contre 36,3 % en 2017). Les femmes à la recherche d'emploi dans l'échantillon s'élèvent à 22 % des femmes actives. Ce taux est en contraste avec la moyenne nationale (qui ne considère pas les binationaux) ce qui nous porte à considérer comme hypothèse que les femmes de deuxième génération et celles de plus longue résidence en Italie accèdent beaucoup plus au monde du travail que les femmes récemment immigrées en Italie.

Figure 24 : Typologie d'emploi des salariés parmi les TRI de l'échantillon

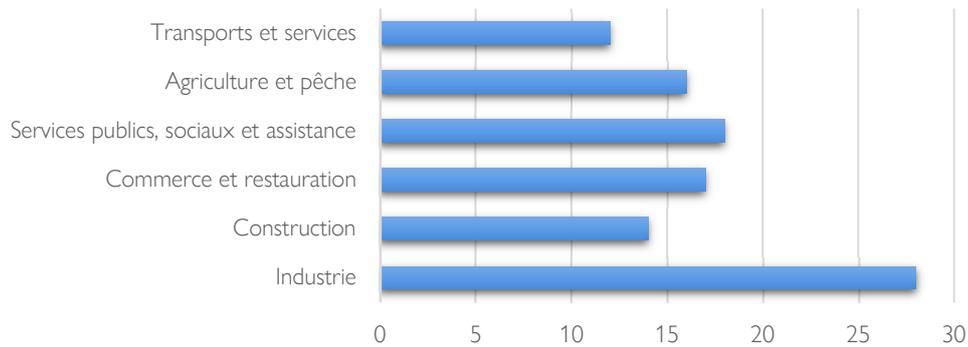


Source : auteurs, 2019

L'échantillon de notre étude pourrait être considéré représentatif du point de vue des secteurs d'emploi des TRI, comme présenté dans la Figure 25, les secteurs primaire, secondaire et tertiaire y sont présents dans les mêmes proportions qu'à l'échelle nationale.

En effet, 27 % des TRI sont salariés dans le secteur industriel, 13 % dans celui de la construction, 15 % dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche. Pour le troisième secteur, 17 % des répondants salariés de notre échantillon travaillent dans les secteurs publics, sociaux et assistance, 16 % dans le commerce et la restauration et 12 % dans les transports et les services.

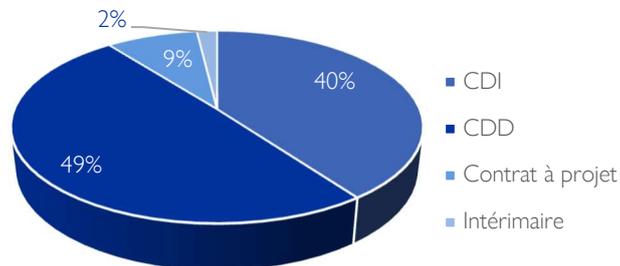
Figure 25 : Secteurs d'emploi des TRI de l'échantillon



Source : auteurs 2019.

Considérant les TRI salariés, au niveau national en 2016, leurs contrats de travail sont majoritairement de durée déterminée (81,2 %) et continuent à augmenter en nombre alors que les contrats à durée indéterminée de 15,9 % ont diminué de 25 % entre 2015/2016. Cette variation est en ligne avec les données des ressortissants non européens résidents en Italie et avec la tendance générale dans le pays durant ces dernières années. Dans l'échantillon analysé, parmi les employés, 49 % des contrats de travail sont à durée déterminée (CDD) alors que les contrats à temps indéterminés (CDI) atteignent 40 % représentant ainsi une population plus intégrée et stable d'un point de vue de l'emploi que celle de la CTRI (sans binationaux).

Figure 26 : Typologie des contrats des TRI salariés de l'échantillon



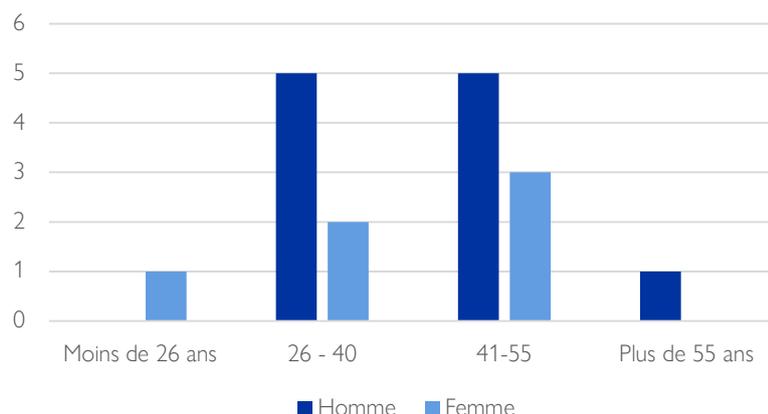
Source : auteurs 2019.

L'entrepreneuriat des TRI en Italie

Les entrepreneurs en Italie parmi les répondants au questionnaire (9 % de l'échantillon) sont plus âgés que la moyenne de l'échantillon (43 ans contre 35 ans). Les femmes entrepreneurs de notre échantillon sont quant à elles plus jeunes que les hommes, ayant toutes moins de 55 ans, alors que les répondants hommes parmi les entrepreneurs ont tous plus de 26 ans (Figure 27). Selon des données du ministère de l'Emploi et des Politiques Sociales italien, l'entrepreneuriat féminin des TRI est également caractérisé au niveau national par une augmentation plus importante du nombre des entreprises individuelles féminines (+4,3 % entre 2015 et 2016 passant de 1.187 à 1.238 entreprises) face à celle des entreprises individuelles des hommes qui a été de + 3.1 % (MLPS, 2018).

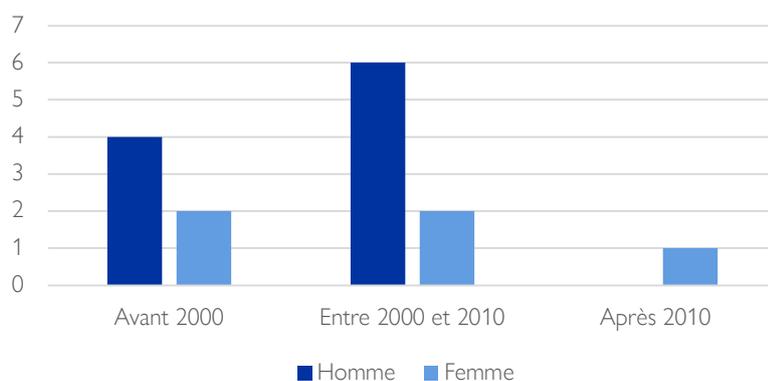
Les répondants entrepreneurs ont en moyenne un niveau d'études plus élevé que les autres travailleurs de l'échantillon, en particulier 35 % ont un niveau universitaire (contre 26 % de l'échantillon) et 23 % ont un niveau d'études secondaire (contre 20 % de l'échantillon). 59 % des répondants entrepreneurs sont binationaux et 60 % d'entre eux sont arrivés en Italie avant l'an 2000. Les entrepreneurs de notre échantillon qui sont arrivés en Italie après 2010 sont exclusivement des femmes (Figure 28).

Figure 27 : Distribution des entrepreneurs de l'échantillon par tranche d'âge et genre



Source : auteurs 2019.

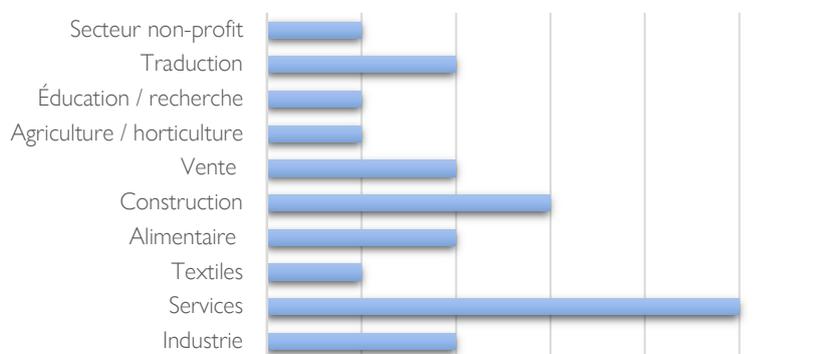
Figure 28 : Distribution des entrepreneurs de l'échantillon par séquence d'arrivée en Italie par genre



Source : auteurs 2019

En ce qui concerne la répartition par secteur d'activité économique, les entrepreneurs tunisiens sont principalement concentrés dans le secteur de la construction (52,3 %) et dans le commerce et le transport (25,9 %), tandis que les autres secteurs atteignent des pourcentages autour des 5 % : activité manufacturière (5 %), services aux entreprises (4 %), hébergement et restauration (4,1 %) et agriculture (3 %). Le détail de la répartition des entreprises des TRI de notre échantillon par secteur d'activités est présenté dans la Figure 29.

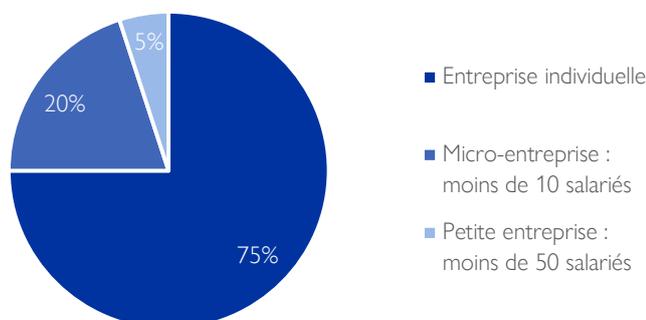
Figure 29 : Répartition détaillée des entreprises des TRI de l'échantillon par secteurs d'activité



Source : auteurs 2019.

La grande majorité des répondants entrepreneurs sont titulaires d'entreprises individuelles (75 %), 20 % d'une microentreprise de moins de 10 salariés et 5 % d'une petite entreprise de moins de 50 salariés (Figure 30). 75 % de ces entreprises ont un chiffre d'affaires de moins de 50 000 euros (75 %) les restants 25 % varient entre 50 000 euros et 200 000 euros.

Figure 30 : Répartition des entreprises des répondants entrepreneurs par dimension



Source : auteurs 2019.

L'expérience entrepreneuriale transnationale

Dans le cadre de l'analyse du profil socioéconomique de l'échantillon, un dernier aspect peut être dégagé relativement à l'expérience entrepreneuriale des répondants qui n'ont pas indiqué en tant qu'occupation principale l'entrepreneuriat (présente ou passée). Quant à l'expérience entrepreneuriale précédant le projet migratoire, 6 % des TRI de première génération ont été partie prenante en tant que titulaires ou associés d'un projet avant leur départ de la Tunisie. Ces entrepreneurs résident actuellement entre le Centre (30 % au Latium) et Centre-Nord de l'Italie (Emilie-Romagne, Lombardie, Piémont et Vénétie). La moitié de ces entrepreneurs était parti de la Tunisie avec un niveau d'études secondaire alors que leur projet entrepreneurial était déjà établi. Le tiers de ces projets est encore actuellement actif alors que les deux tiers ont été vendus ou ont cessé leurs activités. Les projets actifs actuellement sont implantés dans les gouvernorats de Monastir, Gafsa et Béja respectivement dans les domaines du commerce, de l'agriculture et de la production alimentaire. Ces projets sont constitués d'entreprises individuelles et de microentreprises avec un chiffre d'affaires de moins de 50 000 euros.

En outre, nous observons la présence d'un sous-groupe de répondants qui additionnent à leur principale occupation actuelle en Italie un projet entrepreneurial. Ces activités entrepreneuriales de petite dimension (« business ») complètent la principale source de revenus de ces répondants. Au sein de ce sous-groupe nous distinguons des salariés-entrepreneurs qui ont actuellement une expérience d'entrepreneuriat en Italie et/ou en Tunisie qui s'additionne à un emploi à temps déterminé (43 %) et à temps indéterminé (57 %). Les salariés entrepreneurs sont tous des migrants de première génération installés majoritairement en Italie depuis près de 30 ans. En effet, 67 % sont arrivés en Italie avant 1990 et le restant 33 % durant la vague migratoire successive à l'an 2000. Finalement, 18 % de ceux qui ont créé une entreprise tout en ne se déclarant pas entrepreneurs est actuellement étudiant de deuxième génération ayant investi en Tunisie ou en Italie dans des activités de commerce.

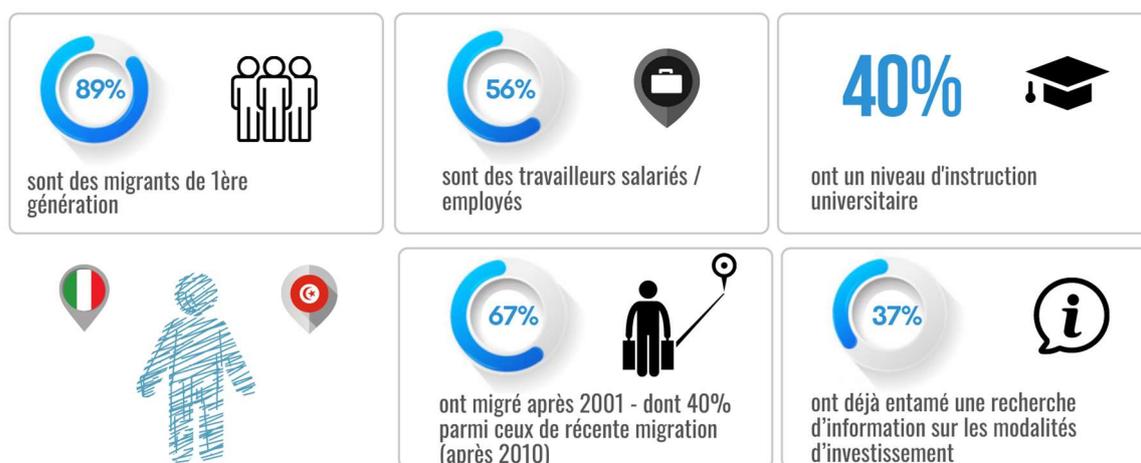
UN SIGNIFICATIF INTERÊT À INVESTIR EN TUNISIE POUR LES TRI DE LA PREMIÈRE GÉNÉRATION

Une fois analysé le profil des TRI en termes sociodémographiques et économiques, la présente étude vise à explorer le profil des TRI intéressés à créer un projet entrepreneurial en Tunisie et/ou à investir des capitaux à travers l'association avec d'autres partenaires en Tunisie. Une section du questionnaire a été dédiée à explorer différentes dimensions relatives à un potentiel intérêt à créer une entreprise en Tunisie. À la question « Êtes-vous intéressé à créer une entreprise en Tunisie un jour ? », un tiers de l'échantillon a manifesté son désir futur d'entreprendre en Tunisie (31 %). Les principales caractéristiques de ce groupe sont présentées dans la Figure 31. Parmi ces

répondants, les hommes sont largement plus intéressés que les femmes à entreprendre en Tunisie, 81 % sont des hommes et 19 % des femmes (contre 35 % de l'échantillon).

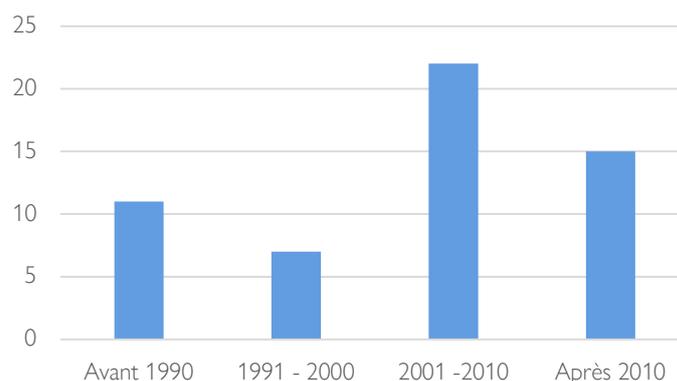
Il est très intéressant d'observer que 89 % des répondants qui ont exprimé un intérêt à créer une entreprise en Tunisie dans le futur sont de première génération alors que seulement 11 % sont nés en Italie. La répartition des répondants de l'échantillon de 1ère génération intéressés à entreprendre en Tunisie dans le futur par séquence de migration nous montre que la majorité a quitté la Tunisie après l'an 2000 (Figure 32). En outre, le groupe des migrants récents (départ de la Tunisie après 2010) sont également très intéressés à investir en Tunisie. Une analyse plus approfondie de ces profils sera discutée dans les paragraphes ci-dessous.

Figure 31 : Caractéristiques des répondants intéressés à l'investissement/création d'entreprise en Tunisie parmi la diaspora tunisienne en Italie



Source : auteurs, 2019.

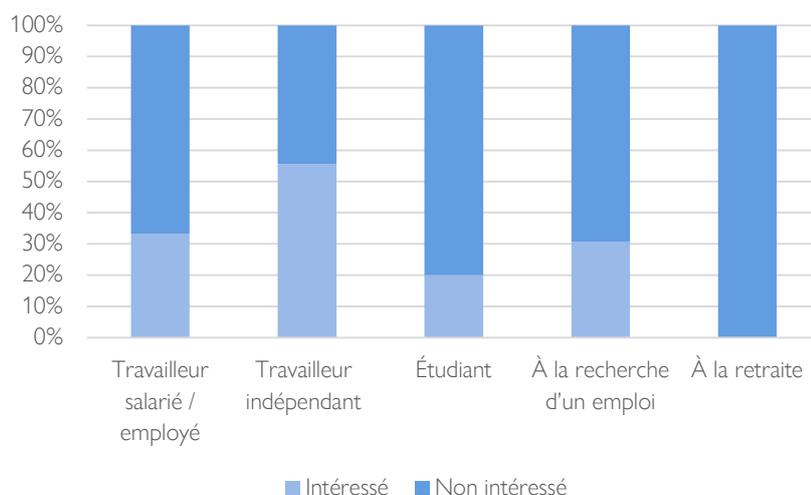
Figure 32 : Répartition des répondants de l'échantillon de 1ère génération intéressés à entreprendre en Tunisie dans le futur selon la séquence de migration



Source : auteurs, 2019.

En considérant les typologies d'occupation actuelle, nous constatons que les travailleurs salariés sont les plus enclins à manifester le désir d'entreprendre en Tunisie. En effet, 56 % sont des travailleurs salariés/employés, 16 % sont des travailleurs indépendants, 13 % à la recherche d'un emploi et 15 % des étudiants. Les retraités représentent l'unique catégorie qui ne manifeste pas d'intérêt pour entreprendre en Tunisie. La Figure 33 présente la proportion des répondants de l'échantillon selon l'intérêt exprimé pour entreprendre en Tunisie selon l'occupation actuelle.

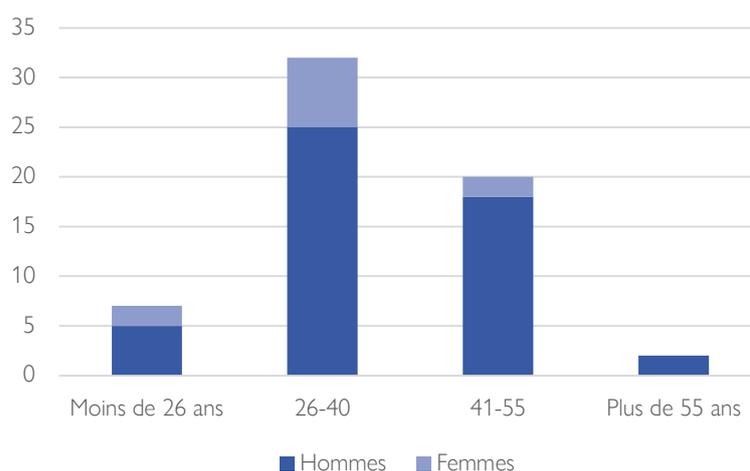
Figure 33 : Proportion des répondants de l'échantillon par intérêt exprimé pour entreprendre en Tunisie dans le futur selon l'occupation actuelle



Source : auteurs, 2019.

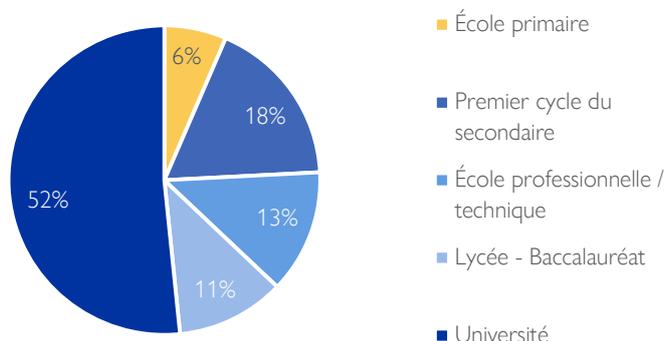
Plus que 30 % de répondants intéressés à l'entrepreneuriat en Tunisie se situent dans la tranche d'âge de 26 à 35 ans. La moyenne d'âge de ce groupe est de 36,8 ans, légèrement plus élevé que la moyenne de l'échantillon (35,5 ans) et les binationaux y sont moins représentés (21 % contre 48 %). D'un point de vue du niveau d'études, comme présenté dans la Figure 35, 52 % des répondants appartenant à ce groupe ont un niveau universitaire (contre 40 % de l'échantillon) et seulement 6 % ont une instruction de niveau primaire (contre 25 % de l'échantillon).

Figure 34 : Répartition des répondants de l'échantillon qui ont exprimé une propension à l'entrepreneuriat en Tunisie par genre et tranche d'âge



Source : auteurs, 2019.

Figure 35 : Répartition des répondants de l'échantillon qui ont exprimé une propension à l'entrepreneuriat en Tunisie par niveau d'études

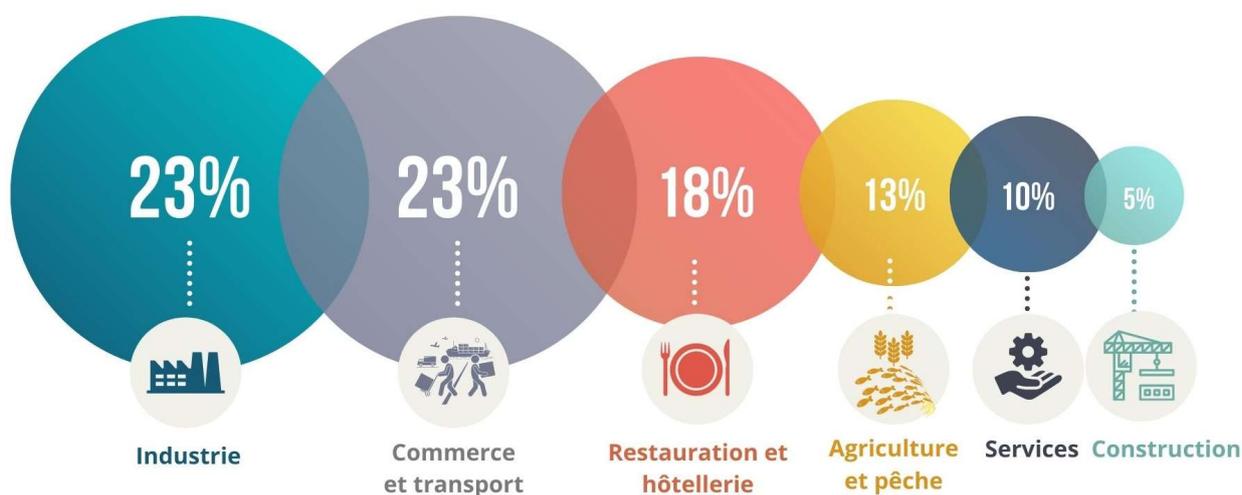


Source : auteurs, 2019.

Secteurs d'activités des entreprises potentielles/investissements potentiels

En ce qui concerne les secteurs d'activités pour les entreprises potentielles, les répondants qui ont manifesté un intérêt à investir ou à créer une entreprise en Tunisie ont opté dans la même mesure pour le secteur de l'industrie et le commerce et transport (23 % pour les deux secteurs), suivi par la restauration et l'hôtellerie à 18 %. Le secteur de la construction se limite à 5 % alors que l'agriculture et la pêche s'élève à 13 % et le secteur des services à 10 % (Figure 36).

Figure 36 : Distribution des secteurs d'activités des entreprises potentielles/investissements potentiels des répondants intéressés à l'investissement et à la création d'entreprise en Tunisie



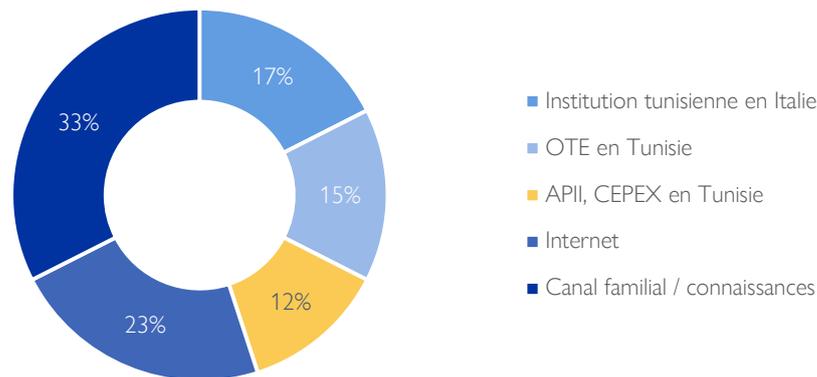
Source : auteurs, 2019.

Intérêt actif pour l'entrepreneuriat en Tunisie

Parmi les répondants intéressés à entreprendre en Tunisie 37 % ont déjà entamé une recherche d'information pour mieux comprendre les modalités d'investissement et de création d'entreprise en Tunisie (Figure 37). Plus du tiers (33 %) ont utilisé un canal d'information informel à travers la famille et les connaissances en Tunisie alors que 23 % ont cherché des informations sur internet (sites officiels et réseaux sociaux). En ce qui concerne les canaux

institutionnels directs, 17 % ont entamé une démarche de demande d'informations auprès des institutions consulaires tunisiennes en Italie alors que les restant 27 % se sont adressés à des institutions en Tunisie (15 % auprès de l'OTE et 12 % auprès de l'APII et de la CEPEX). Pour l'ensemble de canaux d'information ci-dessus cités, 67 % des répondants ayant entamé une démarche de requête d'information estiment que la qualité des informations obtenues ne sont pas satisfaisantes et n'ont pas permis de combler le manque d'information qu'ils avaient. Les typologies d'information en question seront analysées dans la section suivante.

Figure 37 : Typologies des canaux d'information utilisés par les répondants désirant investir/créer une entreprise en Tunisie



Source : auteurs, 2019.

Les obstacles et les opportunités à l'investissement en Tunisie

La section du questionnaire analysée dans ce paragraphe a en premier lieu approfondi la question des obstacles à l'investissement en distinguant les répondants ayant déjà entrepris en Tunisie et ceux qui ont exprimé un intérêt futur pour créer une entreprise et/ou investir en Tunisie. En second lieu, la question des opportunités de l'investissement d'un TRI en Tunisie a été explorée à travers un ensemble de questions fermées à choix multiple.

En ce qui concerne les obstacles réels des répondants ayant déjà eu une expérience entrepreneuriale en Tunisie (projets encore actifs ou clos), la question des difficultés d'accès au crédit est citée par la totalité des répondants concernés. 30 % d'entre eux soulèvent la problématique de la corruption alors que 25 % déplorent les difficultés administratives et le rapport avec les institutions.

Relativement aux obstacles et aux opportunités à l'investissement en Tunisie considérés par les répondants qui n'ont pas eu d'expérience préalable dans l'entrepreneuriat en Tunisie, nous pouvons les regrouper dans les catégories suivantes :

- (a) Obstacles liés au manque d'information/ d'accès aux informations ;
- (b) Obstacles liés à la question de l'accès aux financements des projets ;
- (c) Obstacles liés à la fragilité du contexte économique et politique en Tunisie ;
- (d) Opportunités à l'investissement en Tunisie liées à la connaissance de la réalité locale ;
- (e) Opportunités à l'investissement en Tunisie liées aux spécificités du marché tunisien ;
- (f) Opportunités à l'investissement en Tunisie liées à la dimension relationnelle et du réseau informel en Tunisie.

En particulier, la réponse la plus fréquente sur la question des obstacles à l'investissement est celle relative au manque d'informations sur les procédures administratives en matière de création d'entreprise (52 % des répondants). Dans le cadre de l'accès à l'information, 29 % des répondants estiment qu'il y'a un manque d'informations sur la concurrence et sur le marché local alors que seulement 24 % estiment qu'ils manquent de connaissances sur les obstacles et les opportunités liées au marché local.

À ce propos, parmi les répondants intéressés à investir en Tunisie, 66 % considèrent leur connaissance du marché local en particulier celle relative aux clients potentiels et/ou possibles fournisseurs, comme un atout pour un investissement futur.

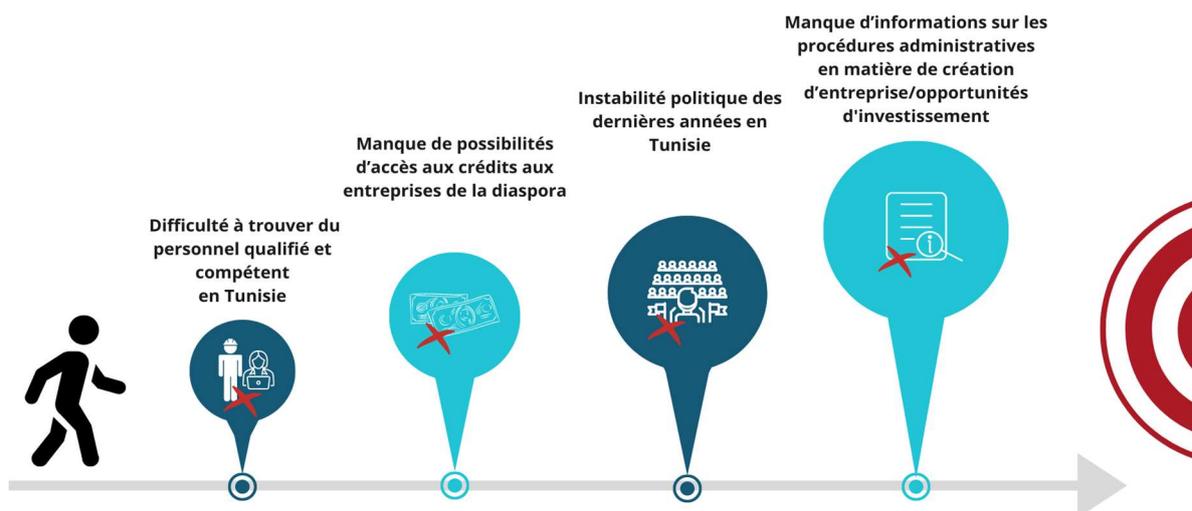
Par ailleurs, l'instabilité politique des dernières années préoccupe 22 % des répondants intéressés à investir en Tunisie et seulement 11 % expriment une défiance face aux institutions nationales. Toujours dans le cadre du rapport avec les institutions, uniquement 16 % d'entre eux déclarent avoir une bonne connaissance du fonctionnement des institutions locales ce qui révèle une différence prononcée face à la connaissance déclarée par la grande majorité des caractéristiques du marché local dans lequel ils désirent investir.

Pour ce qui est de l'accès au crédit et aux financements initiaux, 50 % des potentiels investisseurs parmi les TRI répondants estiment qu'il y'a un manque réel de possibilités d'accès aux soutiens financiers en particulier spécifiques à la diaspora. Cet obstacle est signalé essentiellement par les répondants qui ont déjà entamé un parcours de recherche d'information pour créer une entreprise en Tunisie (78 % d'entre eux).

En observant la Figure 38, nous constatons que la question du manque d'infrastructure en Tunisie est modérément estimée par les répondants comme un obstacle à l'investissement en Tunisie (11 %). Ceux-ci n'ont toutefois pas eu l'occasion de spécifier dans le questionnaire la région de la Tunisie considérée, ce qui ne permet pas de distinguer entre les zones géographiques où ils estiment les infrastructures insuffisantes et celles où ils les estiment suffisantes.

Un autre aspect examiné dans le questionnaire concerne les ressources humaines qui sont considérées par 14 % des potentiels investisseurs comme un obstacle, estimant difficile de trouver du personnel qualifié et compétent en Tunisie. Néanmoins, 35 % d'entre eux comptent sur la possibilité d'impliquer un ou plusieurs membres de leur famille dans le projet entrepreneurial ainsi que la possibilité de s'appuyer sur un réseau de connaissances pour soutenir l'initiative professionnelle (15 % des potentiels investisseurs).

Figure 38 : Principaux obstacles à l'investissement/ création d'entreprise pour la diaspora tunisienne en Italie

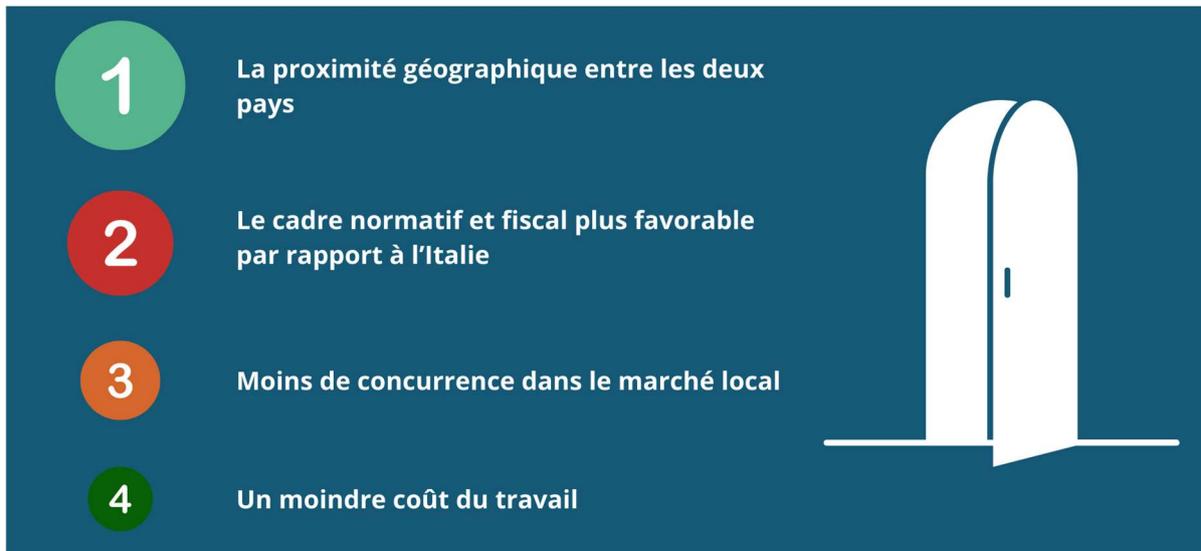


Source : auteurs, 2019.

Concernant les spécificités de la Tunisie comme territoire pour développer un projet entrepreneurial pour un TRI, les répondants intéressés à l'investissement et/ou à la création d'une entreprise en Tunisie considèrent dans l'ordre les atouts suivants :

1. La proximité géographique entre les deux pays ;
2. Le cadre normatif et fiscal plus favorable (par rapport à l'Italie) ;
3. Moins de concurrence sur le marché local ;
4. Le coût plus bas du travail (Figure 39).

Figure 39 : Principaux atouts à l'investissement/création d'entreprise en Tunisie pour la diaspora tunisienne en Italie



Source : auteurs, 2019.

Le fait que la proximité géographique entre la Tunisie et l'Italie soit un facteur important pour les répondants intéressés à l'investissement en Tunisie nous porte au point suivant, à savoir le modèle de business qu'ils envisagent : est-ce que ces entrepreneurs potentiels sont intéressés à investir à distance des capitaux ou encore envisagent-ils de s'impliquer en première personne dans le travail d'une entreprise transnationale ou encore ont-ils le projet de s'installer en Tunisie ?

Typologie d'investissement et modèle de travail

La dernière section du questionnaire de l'enquête de terrain a examiné la question des modèles de travail et des typologies d'investissement envisagés par les répondants qui désirent créer un projet entrepreneurial en Tunisie. Si d'une part, 61 % d'entre eux privilégieraient un modèle d'investissement de capitaux mobiliers et immobiliers sans envisager un retour définitif, d'autre part 19 % expriment leur désir de retourner s'établir en Tunisie (Figure 40). Participer à un investissement conjoint avec un associé en Tunisie et/ou un partenaire italien à distance intéresse 66 % des potentiels investisseurs. Alors que, 42 % sont intéressés à créer une entreprise de commerce international entre l'Italie et la Tunisie dont plus de la moitié envisage ce type de parcours en partenariat avec un ou plusieurs partenaires italiens.

Le groupe qui a manifesté un intérêt à retourner investir et vivre en Tunisie est composé de personnes âgées entre 30 et 55 ans parmi les migrants de première génération et en moyenne de 26 ans pour les jeunes nés en Italie. Ce groupe est composé d'une manière égale de travailleurs autonomes, d'employés et de chômeurs, qui ont un profil de formation universitaire pour le 60 % (Figure 41). Parmi les demandeurs d'emploi qui expriment le désir de retour en Tunisie avec un projet entrepreneurial, nous distinguons deux groupes comprenant les jeunes de récente migration qui n'ont pas pu s'insérer dans le monde du travail en Italie (titulaires de permis de séjour pour raisons humanitaires) et des adultes de plus de 50 ans qui ont perdu leur emploi durant les années de la crise économique.

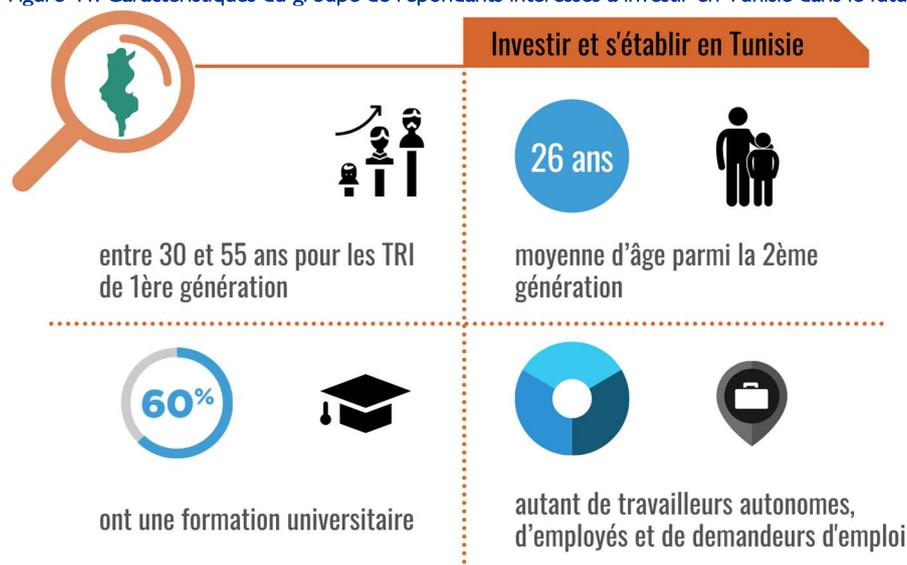
Figure 40 : Répartition des modèles d'entrepreneuriat/investissement pour les répondants intéressés à investir en Tunisie dans le futur



Source : auteurs, 2019.

Si nous examinons le groupe des jeunes de deuxième génération (nés en Italie ou arrivés en âge scolaire) qui ont exprimé leur intérêt à créer une entreprise en Tunisie ou à investir en Tunisie (19 % des répondants de deuxième génération) nous remarquons qu'ils ont un niveau d'instruction moyen (50 % niveau baccalauréat ou école technique/professionnelle). En outre, nous constatons que 20 % envisagent la possibilité de s'installer en Tunisie alors que la totalité du groupe considère l'opportunité d'impliquer un partenaire italien.

Figure 41: Caractéristiques du groupe de répondants intéressés à investir en Tunisie dans le futur



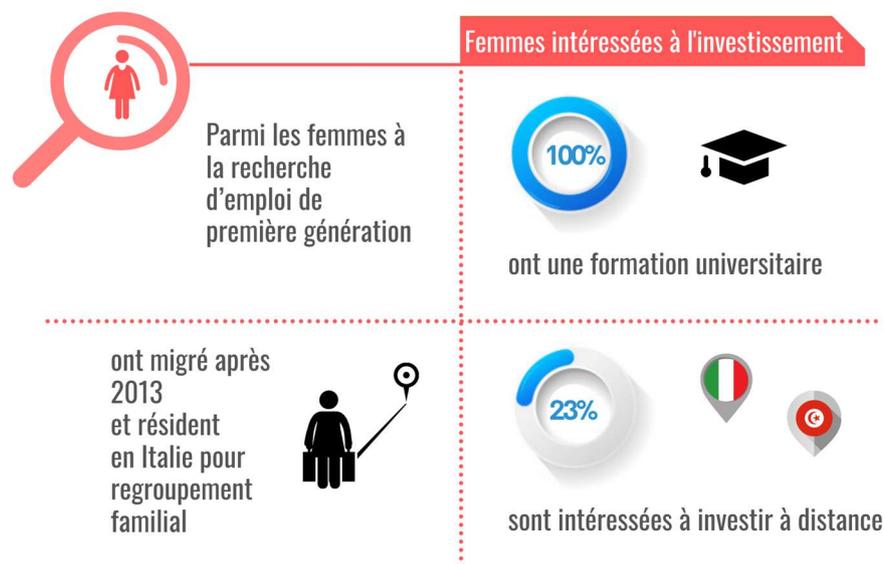
Source : auteurs, 2019.

En considérant le sous-ensemble des demandeurs d'emploi de notre échantillon, nous constatons que 62,5 % de ceux qui sont intéressés à l'entrepreneuriat/investissement en Tunisie sont de récente migration (après 2010). Ce sous-groupe est exclusivement composé d'individus de première génération (dont 20 % sont arrivés en âge de scolarisation secondaire) dont le parcours d'intégration professionnelle en Italie semble présenter de significatives lacunes. Ces individus ont tous exprimé leur propension à retourner vivre en Tunisie.

Parmi les femmes de première génération à la recherche d'emploi, 23 % manifestent leur intérêt à créer une entreprise en Tunisie/investir en Tunisie (Figure 42). Elles ont toutes un diplôme universitaire, résident en Italie pour

le regroupement familial et font partie du groupe de récente migration (après 2013). Ces femmes n'ont pas évolué dans leur parcours universitaire maintenant le même niveau (Bac+3) et peinent à s'insérer professionnellement dans le tissu économique italien.

Figure 42 : Caractéristiques des femmes de 1ère génération parmi les répondants intéressés à investir en Tunisie dans le futur



Source : auteurs, 2019.

En ce qui concerne les répondants salariés de première génération qui ont manifesté leur intérêt à investir en Tunisie, 53 % ont émigré entre 2001 et 2010, 25 % entre 1980 et 1990, 13 % entre 1990 et 2000 alors que seulement 9 % sont partis de la Tunisie après 2010. Le sous-ensemble qui a migré entre 2001 et 2010 représente un groupe de migration moins récente mais professionnellement bien intégrée dans la réalité économique italienne (52 % ont un CDI), qui a une moyenne d'âge de 38 ans (plus élevée de la moyenne du groupe enclin à l'entrepreneuriat/investissement). En outre, 47 % de ces salariés partis entre 2001 et 2010 ont un diplôme universitaire et sont très peu enclins à un retour pour vivre en Tunisie (17 %) privilégiant un investissement à distance ou l'entrepreneuriat transnational.

Parmi le sous-ensemble des entrepreneurs qui ont manifesté leur intérêt à investir/créer une entreprise en Tunisie seulement 20 % sont nés en Italie alors que 70 % de ceux qui ont émigré sont de récente migration (après 2010). Ils ont un niveau d'études plutôt élevé (65 % ont un diplôme universitaire) et une moyenne d'âge de 41 ans significativement plus élevée que celle de l'échantillon.

L'entrepreneuriat entre développement professionnel et nouveau départ

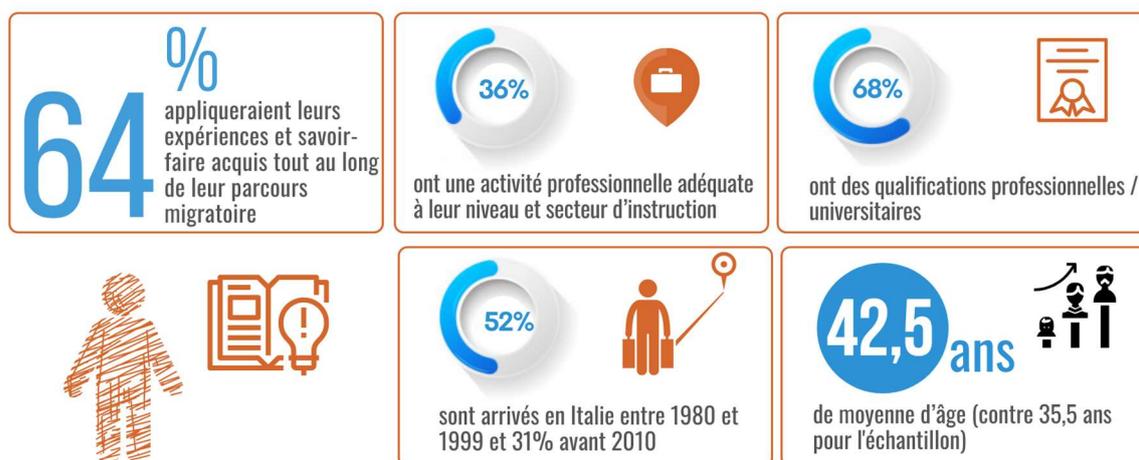
En examinant les données collectées relatives à la propension à l'investissement et l'entrepreneuriat en Tunisie, les analyses des données recueillies auprès des répondants actifs (entrepreneurs, demandeurs d'emploi et salariés), font émerger le fait que 47 % des répondants déclarent vouloir investir ou créer un projet en Tunisie dans le même secteur de leur activité actuelle ou de l'emploi qu'ils ont occupés précédemment.

En partant de l'expérience professionnelle actuelle, le groupe des entrepreneurs envisagerait de développer une activité similaire à celle installée en Italie dans un territoire géographique différent en l'occurrence la Tunisie. Par ailleurs, les salariés et les demandeurs d'emploi, semblent vouloir entamer une activité entrepreneuriale en Tunisie en se basant sur leur savoir-faire professionnel dans un secteur donné. Ce groupe en effet s'inscrit dans une démarche de développement et de diversification de leur activité.

La Figure 43 présente les principales caractéristiques des répondants de ce groupe, qui seront discutées en détail dans ce qui suit. Le restant 53 % des individus qui souhaitent investir en Tunisie identifiés dans le cadre de notre échantillon, se propose en revanche d'investir dans un secteur complètement différent du secteur de leur occupation actuelle.

Figure 43 : Caractéristiques des répondants intéressés à l'investissement/création d'entreprise en Tunisie dans la continuité du propre parcours professionnel actuel

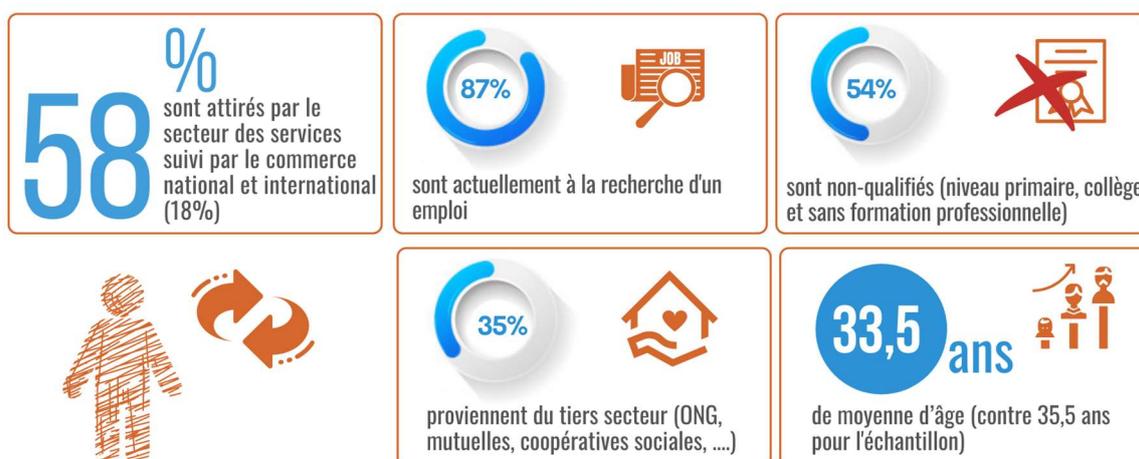
47% des TRI sont intéressés à l'investissement/création d'entreprise en Tunisie dans la **continuité du propre parcours professionnel** actuel



Source : auteurs, 2019.

Figure 44 : Caractéristiques des répondants intéressés à l'investissement/création d'entreprise en Tunisie dans le cadre d'une démarche de reconversion professionnelle

53% des TRI sont intéressés à l'investissement/création d'entreprise en Tunisie dans le cadre d'une démarche de **reconversion professionnelle**



Source : auteurs, 2019.

Sur l'ensemble des réponses prises en considération 35 % proviennent du tiers secteur (ONG, mutuelles, coopératives sociales, etc.), 33 % du secteur de la production alimentaire ; 11 % respectivement proviennent du

secteur de l'industrie et du commerce tandis que le secteur des Services ne concerne qu'une faible proportion (5 %). En contrepartie, c'est bien le secteur des services qui attire en majeure partie les individus qui déclarent vouloir changer leur secteur d'activité, à hauteur de 58 %, suivi par le commerce national et international qui comptabilise le 18 % des réponses, les restants se répartissent entre le textile 14 %, l'agriculture et l'horticulture 7 % et l'industrie 3 %. On remarquera que le tiers secteur ne figure pas parmi les options de reconversion de notre échantillon.

L'inclination à changer de secteur d'activité est particulièrement importante parmi les demandeurs d'emploi dont le 87 % envisagent une démarche de reconversion professionnelle en changeant de métier, et 51 % des salariés intéressés à l'entrepreneuriat et l'investissement en Tunisie, en revanche, parmi les entrepreneurs qui déclarent souhaiter investir en Tunisie ils ne représentent que le 20 %.

À l'issue de cet examen, deux profils distincts émergent, et cette distinction est confirmée par les données démographiques. En effet les individus qui inscrivent le souhait d'investir en Tunisie dans la continuité du parcours professionnel qu'ils ont réalisé en Italie sont sensiblement plus âgés (la moyenne d'âge de ce groupe est de 42 ans et demi), et ont des parcours migratoires stabilisés en Italie, ainsi 52 % sont arrivés en Italie entre 1980 et 1999, et 31 % avant 2010. Les individus qui souhaitent entreprendre une démarche de reconversion professionnelle sont plus jeunes (la moyenne d'âge de ce groupe est de 33 ans et demi) avec une migration plus récente.

À la lumière de ces données, il semblerait que le facteur âge, comme indicateur de l'ancienneté dans la profession soit plutôt déterminant dans la redéfinition du projet professionnel. Dans ce sens, les plus jeunes et donc ceux qui ont moins d'années d'expérience, seraient plus disposés à se projeter dans une démarche entrepreneuriale et d'investissement qui diffère du métier qu'ils exercent en Italie et cela même lorsque leur contrat de salarié leur offre une position stable (CDI).

Afin d'affiner les deux profils, nous avons procédé à un examen complémentaire des carrières des répondants en intégrant les données collectées relatives au niveau d'instruction et à la filière d'études supérieures de cet échantillon, afin de relever le taux d'adéquation entre leurs qualifications et l'emploi qu'ils déclarent occuper au questionnaire.

À l'issue de cet examen, on remarque que parmi les individus qui s'inscrivent dans un parcours professionnel continu, 36 % ont une activité adéquate à leur niveau, et secteur d'instruction, tandis que cette proportion est moindre chez ceux qui envisagent une reconversion professionnelle. On remarque que ceux qui ont une activité inadéquate à leur niveau d'instruction (surdiplômés) représentent 32 % dans le premier groupe et 17 % du deuxième. Le facteur discriminant qui émerge de cette analyse est le taux des non-qualifiés (niveau primaire, collège, baccalauréat et sans formation professionnelle), qui représentent plus que la moitié du groupe reconversion professionnelle et 32 % du groupe parcours professionnel continu.

Il s'avère ainsi que 64 % des individus qui envisagent d'entreprendre ou d'investir dans le même secteur de leur emploi actuel privilégie de fonder leur projet sur leurs savoir-faire et expériences acquis en Italie tout au long de leur parcours migratoire.

La tendance à ne pas baser l'idée entrepreneuriale sur les qualifications universitaires se confirme de manière décisive chez les étudiants de notre échantillon. En effet, aucun des étudiants qui déclarent souhaiter investir/ entreprendre en Tunisie ne projette une activité en continuité avec son parcours universitaire actuel. Les étudiants en question ont acquis leur diplôme en Tunisie et comme l'atteste les études du Ministère du travail italien^{xx}, il existe en effet un dysfonctionnement dans l'intégration professionnelle des migrants en Italie, où d'un côté ils doivent affronter le problème de la non-reconnaissance des diplômes acquis au pays d'origine et de l'autre ils se trouvent souvent dans des situations où ils sont surdiplômés et sous-employés.

Au-delà des problèmes structurels de l'intégration des migrants en Italie, à l'issue de cette analyse des données collectées, on remarque que pour 61 % des répondants qui déclarent souhaiter entreprendre et/ou investir en Tunisie, l'entrepreneuriat apparaîtrait plutôt comme une alternative au parcours professionnel et d'instruction suivi, une sorte de nouveau départ.

Les entretiens d'approfondissement que nous avons réalisés avec les potentiels investisseurs ont fait émerger un sentiment diffus de grand malaise par rapport au climat social et professionnel actuel en Italie. La montée du racisme

et de la xénophobie, la crise économique qui frappe l'Europe en général et l'Italie en particulier, l'absence de débouchés sont autant de raisons qu'ont évoqué nos interviewés pour plaider l'intérêt qu'ils portent à l'investissement en Tunisie.

Le transfert de connaissances

Au-delà de l'intérêt à être initiateur d'une activité entrepreneuriale en Tunisie, nous avons questionné les répondants à notre questionnaire sur leur disponibilité à partager leurs connaissances, expériences et savoir-faire afin de soutenir la création d'une activité ou entreprise en Tunisie. À cette question, près de la moitié des répondants à notre questionnaire, 49 % ont répondu positivement et cela même s'ils ne sont pas intéressés à l'entrepreneuriat et qu'ils ne souhaitent pas lancer une affaire en Tunisie. Ainsi 31 % de ceux qui déclarent vouloir transférer leur expérience aux jeunes entrepreneurs tunisiens, ne désirent pas investir en Tunisie. Le taux le plus haut d'intérêt est enregistré parmi les entrepreneurs, dont 89 % déclarent vouloir transférer leurs connaissances aux jeunes entrepreneurs en Tunisie, et le taux le plus faible est enregistré parmi les retraités, 20 %.

Conclusions et Recommandations

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La présente recherche à travers une méthodologie incrémentale basée sur des données statistiques nationales ainsi que sur une étude de terrain, a permis d'explorer les caractéristiques du profil des Tunisiens résidents en Italie d'un point de vue démographique, socioéconomique et relativement à la propension à l'investissement/entrepreneuriat en Tunisie. À travers l'analyse initiale des données statistiques nationales principalement élaborées par les institutions italiennes, nous avons pu explorer les spécificités de la Communauté des Tunisiens résidents en Italie (CTRI) d'une manière approfondie mais qui toutefois ne considère pas l'ensemble des membres de la diaspora. En effet, ces données statistiques nationales n'incluent pas celles relatives aux Tunisiens binationaux (ceux qui ont obtenu la nationalité italienne) et ne distinguent pas entre les individus de première et de seconde génération. Toutefois, cette analyse a permis d'établir une photographie actuelle des caractéristiques sociodémographiques et professionnelles des membres de la CTRI utile pour l'approfondissement de l'intérêt des Tunisiens résidents en Italie au thème de l'investissement en Tunisie. Pour cela, une recherche quantitative a été conduite à travers l'administration d'un questionnaire auprès d'un échantillon de 198 individus et à travers 25 entretiens semi-dirigés. Cette recherche a permis ainsi d'élargir le groupe cible y incluant les binationaux et distinguant les données des TRI de première et de deuxième génération. Comprendre les trajectoires migratoires et croiser les choix professionnels des répondants à notre questionnaire a été essentiel pour caractériser les attentes, les besoins et les obstacles que les membres de la diaspora tunisienne en Italie pourraient avoir en rapport avec la question de l'investissement en Tunisie.

En effet, cette recherche a pour principal objectif de soutenir, à travers un ensemble d'analyses et de recommandations, des choix fondés et ciblés durant l'implémentation des activités du projet Mobi-TRE. S'adresser aux Tunisiens résidents en Italie afin de mobiliser les capitaux financiers nécessaires à soutenir le développement d'entreprises en Tunisie (naissantes ou existantes) nécessite également la mobilisation du capital social, culturel et humain de cette diaspora. Les dimensions de la propension des membres de cette diaspora à l'investissement en Tunisie, jusqu'à aujourd'hui inexplorées par les recherches sociologiques et économiques, sont présentées en détail dans la deuxième section de ce rapport. À partir de ces analyses nous présentons dans ce qui suit un ensemble de conclusions et de recommandations opérationnelles qui s'adressent non seulement aux acteurs impliqués dans le projet Mobi-TRE mais aussi aux institutions et organisations intéressées à la promotion du développement à travers l'investissement des TRI en Tunisie. Les résultats saillants et les recommandations sont formulés ci-dessous en considérant les phases suivantes de l'implémentation du projet Mobi-TRE 1) la mise en contact et les activités d'information des membres de la diaspora, 2) la segmentation des catégories des potentiels bénéficiaires du projet Mobi-TRE parmi les TRI, 3) Recommandations pour l'identification des besoins formatifs et informatifs et 4) la sélection et le matching des profils des futurs investisseurs avec les besoins des entreprises en Tunisie.

Recommandations pour la mise en contact et les activités d'information des membres de la diaspora

Les leçons apprises de l'expérience conduite durant ce travail de recherche montrent que les organisations de la société civile des Tunisiens en Italie ne considèrent pas le soutien de l'investissement des Tunisiens résidents en Italie dans le tissu économique tunisien comme part de leur agenda stratégique et d'action actuelle. Les entretiens et les rencontres en vis-à-vis avec des représentants de la diaspora ont permis de les informer et de les sensibiliser sur le thème tout comme d'autres actions - comme le projet « LEMMA » conduit par Expertise France - qui ont permis de porter ce sujet à l'ordre du jour parmi les OSC de la diaspora. La connaissance des dynamiques et des potentialités de l'investissement de la diaspora reste encore limitée pour beaucoup des acteurs de la société civile de la diaspora en Italie.

De plus, ces organisations qui ont tenté de se structurer durant les dernières années restent encore disparates sur le territoire italien et ne participent pas encore à des actions communes liées au développement en Tunisie ou au soutien d'actions liées à l'économie du pays. Leur mobilisation autour de ce thème reste donc ponctuelle et localisée à leur territoire d'action dans les différentes villes italiennes et n'a pas de dimension régionale ou nationale.

Le passage d'information au sein de ces organisations de la diaspora se base sur des communications en ligne à travers les réseaux sociaux, en particulier sur les groupes et les pages spécifiques sur Facebook et WhatsApp. L'utilisation de l'instrument du courrier électronique est limitée à quelques associations.

Enfin, la communication efficace avec les membres de la diaspora tunisienne en Italie a nécessité l'utilisation de la langue arabe à partir de l'administration des questionnaires en ligne aux entretiens en vis-à-vis ainsi que pour les communications officielles. Cette démarche a permis essentiellement de faciliter les échanges avec les TRI de première génération et les représentants des OSC de la diaspora.

Recommandations pour la segmentation des catégories des potentiels bénéficiaires du projet Mobi-TRE parmi les TRI

Considérant les résultats de la recherche, afin de sélectionner les potentiels investisseurs/entrepreneurs en Tunisie nous recommandons de cibler parmi les TRI les individus ayant les caractéristiques socioéconomiques et démographiques suivantes :

1. Les TRI de première génération sont beaucoup plus intéressés à entreprendre/investir en Tunisie que ceux de la seconde génération : 89 % des répondants qui ont exprimé un intérêt à créer une entreprise en Tunisie dans le futur sont de première génération. Seulement 19 % des répondants étaient de seconde génération.
2. Les hommes qui ont exprimé leur intérêt à entreprendre/investir en Tunisie représentaient 81 % des répondants intéressés alors que le taux des femmes était de 19 % (Les femmes constituaient 35 % de tout l'échantillon).
3. Un tiers des répondants intéressés à l'entrepreneuriat en Tunisie sont jeunes : tranche d'âge entre 26 à 35 ans.
4. Les TRI, n'ayant pas demandé/obtenu la nationalité italienne, ont été plus nombreux à manifester leur intérêt à entreprendre/investir en Tunisie par rapport aux binationaux (48 % contre 21 %).
5. Les TRI ayant un niveau d'étude élevé ont manifesté leur intérêt à entreprendre/investir en Tunisie : 52 % ont un niveau universitaire (contre 40 % de l'échantillon) et seulement 6 % ont une instruction de niveau primaire (contre 25 % de l'échantillon).
6. Si la majorité des individus intéressés à entreprendre/investir en Tunisie a quitté la Tunisie après l'an 2000, il faut souligner également que le sous-groupe des migrants récents (partis de la Tunisie après 2010) a porté un intérêt particulier à investir en Tunisie.
7. Du point de vue du profil professionnel, nous soulignons que les travailleurs salariés ont été les plus enclins à manifester le désir d'entreprendre/investir en Tunisie. Cet aspect va dans le sens du constat sur la présence du sous-groupe de répondants qui additionnent à leur principale occupation actuelle en Italie un projet entrepreneurial en Italie ou en Tunisie. Ces salariés-entrepreneurs développent des activités entrepreneuriales de petite dimension (« business ») qui complètent leur principale source de revenus. Un autre aspect intéressant est celui de la disponibilité de ces potentiels investisseurs/entrepreneurs en Tunisie à développer des projets dans des secteurs d'activité différents de leur secteur d'activité actuelle.

Recommandations pour la phase de sélection et de matching des potentiels bénéficiaires en Tunisie et en Italie du projet Mobi-TRE

Les analyses conduites durant cette recherche nous ont permis de conclure que le projet potentiel d'investir ou d'entreprendre en Tunisie pour un TRI de première génération consiste en une évolution du projet migratoire et exprime souvent un repositionnement par rapport au pays d'origine pour la première et la deuxième génération.

Durant la phase de sélection et de matching des profils des entrepreneurs/investisseurs parmi les TRI avec les entrepreneurs en Tunisie, nous recommandons de tenir en compte particulièrement que :

1. Pour les TRI de première et de deuxième génération, le rapport au pays d'origine n'est pas un rapport neutre mais il est porteur d'émotions et aussi porteur de désir d'entreprendre et d'aider. Un investisseur

parmi les TRI n'est pas un quelconque investisseur « étranger » qui désire fructifier ses capitaux et ses idées entrepreneuriales. Une approche exclusivement technique et financière pourrait ne pas être efficace.

2. Nous recommandons de différencier les approches et les modalités de sélection des bénéficiaires selon le modèle d'engagement des TRI dans ce type de projet. En effet, les potentiels investisseurs/entrepreneurs parmi les TRI privilégient le modèle d'investissement de capitaux mobiliers et immobiliers à distance sans envisager un retour définitif en Tunisie (61 %) alors que 19 % expriment leur désir de retourner s'établir en Tunisie.
3. Nous recommandons de considérer le désir généralisé des potentiels investisseurs /entrepreneurs d'impliquer un partenaire italien. Les opportunités d'élargir l'éventail des investisseurs permettrait de renforcer les projets à soutenir.
4. Durant la phase de matching entre les bénéficiaires en Tunisie et en Italie, nous recommandons de considérer l'importance de la dimension locale de l'entrepreneuriat en facilitant les TRI à investir dans leurs régions d'origine. Ceci permettrait d'une part de répondre à un besoin des TRI et d'autre part de rééquilibrer les inégalités de développement régional en facilitant la création d'entreprises dans les régions défavorisées. En effet, les TRI intéressés sont originaires de zones de grande migration dans les régions internes du pays ou dans les quartiers marginalisés du Grand Tunis.

Recommandations pour l'identification des besoins formatifs et informatifs des potentiels bénéficiaires du projet Mobi-TRE parmi les TRI

Si d'une part nous constatons que le désir d'entreprendre/investir en Tunisie parmi nos répondants est manifeste (31 % des individus ont manifesté leur intérêt), la démarche vers ce type de projet pour plusieurs segments des TRI nécessiterait d'un accompagnement spécifique en termes de formation et d'information. En particulier, nous recommandons de tenir en compte les aspects de la reconversion professionnelle, à savoir la propension à s'engager dans des secteurs d'activités inconnus et ceux relatif aux changements de statut professionnel qui implique de passer du statut de salarié à entrepreneur. Enfin, nous recommandons de tenir en compte les avantages et les obstacles informatifs mais aussi émotionnels des TRI en rapport avec ce type de parcours professionnel transnational.

En particulier nous recommandons de prendre en compte que :

1. D'une manière plus générale, 47 % des individus intéressés à entreprendre/investir en Tunisie de notre échantillon ont exprimé la volonté de le faire dans le même secteur de leur activité actuelle ou de l'emploi qu'ils ont occupés précédemment. Ce groupe est composé d'individus avec une moyenne d'âge de 42 ans et demi, et ont des parcours migratoires stabilisés en Italie, ainsi les 52 % sont arrivés en Italie entre 1980 et 1999 et les 31 % sont arrivés avant 2010.
2. Il est intéressant de souligner que 53 % des individus qui souhaitent investir en Tunisie identifiés dans le cadre de notre échantillon, est prêt à investir/entreprendre dans un secteur complètement différent du secteur de leur occupation actuelle. Ceux qui souhaitent entamer une démarche de reconversion professionnelle sont assez jeunes avec une moyenne d'âge de 33 ans et avec un parcours migratoire plus récent.
3. L'inclination à changer de secteur d'activité est particulièrement importante parmi les demandeurs d'emploi dont le 87 % envisagent une démarche de reconversion professionnelle en changeant de métier, et 51 % des salariés intéressés à l'entrepreneuriat et l'investissement en Tunisie, en revanche, parmi les entrepreneurs qui déclarent souhaiter investir en Tunisie, ils ne représentent que 20 %.
4. Les individus désirant investir/entreprendre en Tunisie selon le modèle de la continuité professionnelle sont porteurs de « know-how » technique même s'il n'est pas toujours accompagné par une expérience entrepreneuriale.
5. Les individus parmi les TRI qui désirent se reconverter dans le monde de l'entrepreneuriat/investissement sont porteurs d'idées de projets qui souffrent d'un manque de maturité et de structuration. Ces individus ne possèdent pas de connaissances spécifiques dans le secteur d'activités dans lequel ils souhaiteraient entreprendre/investir.

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES CONSULTÉES

- Berger R. (2016), Création d'une initiative dédiée à l'Entrepreneuriat en Tunisie, Fondation BIAT, Tunis.
- Barboura I. (2013), « Rapport des travaux sur le Conseil des Tunisiens à l'Etranger », www.projet-hcte.org/fr/rapport-de-la-mission-de-consultation-mai-2014/, Avril à Août 2013.
- Agenzia Nazionale Politiche del Lavoro (ANPAL) (2019), Osservatorio sui mercati locali del lavoro, www.anpalservizi.it/attivit /knowledge/banca-dati-documentale, consult  en f vrier 2019.
- Banque d'Italie (2019), Rimesse verso l'estero degli immigrati in Italia, www.bancaditalia.it/statistiche/tematiche/rapporti-estero/rimesse-immigrati/, consult  en f vrier 2019.
- Campani G., Hagi A. (2015), Aux bords de la Forteresse Europe : la Tunisie et la construction de la fronti re. In Ewa Szczepankiewicz-Rudzka, Aissa Kadri (Eds.) North Africa in the Process of Change. Political, Legal, Social and Economic Transformations, pp. 289-304, Cracow, Ksi garnia Akademicka.
- Carchedi F. (1992), "I Tunisini" in Mottura Giovanni, L'arcipelago immigrazione. Caratteristiche e modelli migratori dei lavoratori stranieri in Italia, Roma, Ediesse, 1992.
- Carchedi F. (1994), Il processo di insediamento della colonia tunisina in Italia. Aree di esodo, direzionalit  dei flussi e collocazione locale, Parsec, Roma, juin 1994.
- Caritas (1998), Dossier statistico immigrazione 1998, Anterem, Rome, 1998.
- Centro Studi e Ricerche IDOS, Confronti (2018), Dossier Statistico Immigrazione 2018, 28a edizione, Rome.
- Direzione Generale dell'Immigrazione e delle Politiche di Integrazione (DGPI), (2018), *Settimo rapporto annuale. Gli stranieri nel mercato del lavoro in Italia*, Ministero del Lavoro e delle Politiche Sociali, Rome.
- Eurostat Statistics Explained, Statistical theme Population on asylum and migration (2018), <http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained>, consult  en mars 2018.
- Giacomarra M. (1994), Immigrati e minoranze. Percorsi di integrazione in Sicilia, Edizioni La Zisa, Palermo, 1994.
- Campani G. (1999), « La politique migratoire italienne : contr le des fronti res, r gularisation et int gration », Cahiers de l'Urmis [En ligne], 5 | mai 1999, mis en ligne le 19 juin 2003, URL : <http://journals.openedition.org/urmis/345>, consult  le 10 novembre 2018.
- Giubilaro D. (1997), "L'immigrazione dai Paesi del Maghreb in Europa", in ILO, I lavoratori immigrati ed il loro effetto sul mercato del lavoro in Italia, Roma, 1997.
- Hagi A., Khadraoui A., Mejri O. (2014). Uscire dalla "comunit " per costruire il comune. Fenomenologia e Societ , vol. XXXVII ; p. 68-77, ISSN: 0394-2759.
- Institut National de la Statistique (INS), (2013). Annuaire Statistique de la Tunisie, 2008-2012, Institut National des statistiques en Tunisie publi  en ligne en octobre 2013.
- Istituto Nazionale di Statistica (ISTAT) (2018), BANCA DATI GENERALE DELL'ISTAT Immigrati.Stat <http://stra-dati.istat.it/>, consult  en f vrier 2018.
- Istituto Nazionale di Statistica (ISTAT), (2017), Rapporto sulle migrazioni interne e internazionali della popolazione residente.
- Ministero del lavoro e delle politiche sociali - MLPS (2012), "La comunit  Tunisina in Italia, Rapporto annuale sulla presenza di Migranti".

Ministero del lavoro e delle politiche sociali - MLPS (2014), "La comunità Tunisina in Italia, Rapporto annuale sulla presenza di Migranti".

Ministero del lavoro e delle politiche sociali (2015), "La comunità Tunisina in Italia, Rapporto annuale sulla presenza di Migranti".

Ministero del lavoro e delle politiche sociali (2016), "La comunità Tunisina in Italia, Rapporto annuale sulla presenza di Migranti".

Ministero del lavoro e delle politiche sociali (2018), "La comunità Tunisina in Italia, Rapporto annuale sulla presenza di Migranti 2017".

Ministero dell'istruzione, dell'università e della ricerca (MIUR) – Servizio statistica e Studi (2017), "Gli alunni stranieri nel sistema scolastico italiano a.s. 2015/2016".

Papavero G. (2015), "Sbarchi, richiedenti asilo e presenze irregolari", Rapporto ISMU, février 2015.

Perrin Delphine, « Les migrations en Libye, un instrument de la diplomatie kadhafienne », Outre-Terre, 2009/3 (n° 23), p. 289-303. DOI: 10.3917/oute.023.0289.

Tazzioli M. (2011), «Cronologia degli accordi Italia-Tunisia», Storie Migranti, décembre 2011, www.storiemigranti.org/spip.php?article1004 [en ligne].

Zanfrini L. (1997), La ricerca sull'immigrazione in Italia, 1997, Quaderni I.S.MU,1997.

-
- ⁱ Site web du projet Mobi-TRE <https://tunisia.iom.int/activities/projet-mobi-tre>
- ⁱⁱ [Questionnaire de la cartographie de la communauté tunisienne en Italie](#)
- ⁱⁱⁱ Les conditions de séjours et la régularité de la présence sur le territoire italien sont régulées par le texte Unique des lois sur l'immigration (Décret-loi du 25 juillet 1998, n° 286) En particulier l'art.4 régit les formalités de l'entrée régulière du territoire et l'art.5 les conditions de séjour, le permis de séjour étant délivré en Italie par les « Questure » (Préfectures de Police) compétentes en fonction de la province où se trouve l'étranger.
- ^{iv} Une zone de la Sicile Occidentale comprise entre la province de Agrigente, Trapani et Palerme.
- ^v Giovanna Campani, « La politique migratoire italienne : contrôle des frontières, régularisation et intégration », Cahiers de l'Urmis [En ligne], 5 | mai 1999, mis en ligne le 19 juin 2003, URL: <http://journals.openedition.org/urmis/345>, consulté le 10 novembre 2018.
- ^{vi} Carchedi F., "I Tunisini" in Mottura Giovanni, L'arcipelago immigrazione. Caratteristiche e modelli migratori dei lavoratori stranieri in Italia, Rome, Ediesse, 1992
- ^{vii} Carchedi F., Il processo di insediamento della colonia tunisina in Italia. Aree di esodo, direzionalità dei flussi e collocazione locale, Parsec, Roma, giugno 1994.
- ^{viii} Des régions telles que la Sicile, la Sardaigne et le campagne représentent généralement les zones de premier afflux et d'expulsion ultérieure des immigrants.
- ^{ix} A. Tarnius, Les Fourmis d'Europe. Migrants riches, migrants pauvres et nouvelles villes internationales, Paris 1992; L. Missaoui, « La généralisation du commerce transfrontalier: petit ici, notable là-bas », Revue Européenne des Migrations Internationales Vol. 11, 1995, n° 1, pp. 53-75.
- ^x C. Schmoll, « Pratiques spatiales transnationales et stratégies de mobilité des commerçantes tunisiennes », Revue Européenne des Migrations Internationales Vol. 21, 2005, n° 1, pp. 131-154.
- ^{xi} Les données relatives aux Tunisiens résidents en Libye ne sont pas mis en évidence dans les données divisées par pays.
- ^{xii} Les mineurs non accompagnés tunisiens en Italie sont dénombrés à 95 au 31 aout 2017 (MLPS, 2018). Est considéré mineur non accompagné tout « mineur qui n'a pas la nationalité italienne ou d'autres États de l'Union européenne qui, n'ayant pas demandé l'asile politique, se trouve pour une raison quelconque sur le territoire de l'État sans assistance ni représentation de ses parents ou d'autres adultes légalement responsables selon les lois en vigueur dans l'ordre juridique italien » (art. 1, D.P.C.M. n°535/99).
- ^{xiii} Débarquements des mois de janvier, février et mars 2011 à la suite de la révolution en Tunisie.
- ^{xiv} Giubilaro D. "L'immigrazione dai Paesi del Maghreb in Europa", in ILO, I lavoratori immigrati ed il loro effetto sul mercato del lavoro in Italia, Roma, 1997.
- ^{xv} Pour les aspects normatifs liés au permis de séjour en Italie se référer aux Lois suivantes: D.Lgs. 27/07/1998, n. 286 artt. 5, 6, 21/ D.P.R. 31/08/1999, n. 394 artt. 9, 10, 11, 12, 13, 14, 18, 29/Legge 30/07/2002, n. 189 art. 2/Legge 12/11/2004, n. 271 art. 1-quinquies/D.L. 14/08/2013, n. 93 - Art. 4.
- ^{xvi} L'obligation statistique de déclarer de telles transactions, énoncée à l'article 11 du décret législatif n ° 195/2008, a été mise en œuvre par la Banque d'Italie (Disposition du 16 décembre 2009 et modifications et ajouts ultérieurs). Avec la provision de la Banque d'Italie du 16 février 2016, cette obligation a été annulée; la Banque d'Italie continue de collecter des données auprès des banques et des établissements de paiement résidents italiens qui fournissent le service de transfert de fonds via la matrice de comptes.
- ^{xvii} Mejrji O., Hagi A. (2013). La rivolta dei dittatoriati. Messina : Mesogea.
- ^{xviii} Premièrement, l'appel des gouvernements de transition aux technocrates tunisiens expatriés et à l'élite intellectuelle a été fondamental dans la gestion du moment critique du vide institutionnel consécutif à la dissolution du gouvernement de Ben Ali. Deuxièmement, le pouvoir monopolisé par l'ancien parti Rassemblement Constitutionnel Démocratique (RCD) et la répression de toutes formes d'opposition et de tout mouvement politique alternatif avait poussé à l'exil la quasi-totalité de l'actuelle classe politique de la Tunisie. Le retour des opposants en Tunisie, essentiellement de France et de l'Angleterre et leur accès au pouvoir a propulsé au-devant de la scène politique et sociale un grand nombre d'«ex-immigrés ».
- ^{xix} La Tunisie figure parmi les rares pays qui intègrent dans leurs instances représentatives (Assemblée constituante, Parlement) des députés de l'étranger, le nombre de députés garantit un niveau de représentation égal en Tunisie et à l'étranger (1 siège pour 40 000 électeurs).
- ^{xx} Rapport: "Il mercato del lavoro 2018.Verso una lettura integrata" Ministero del Lavoro e delle Politiche Sociali, Istat, Inps, Inail e Anpa.

